

Scolarisation  
des enfants  
du voyage  
et de familles  
non sédentaires  
en Haute-Garonne

Février 2005



7

## HISTORIQUE

(extrait d'une intervention de Marie-Christine HUBERT)

8

## LA CULTURE Tsigane et l'école

(propos de M. Vincent RITZ formateur en développement social et local)

10

## ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE ET DE FAMILLES NON SÉDENTAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

10

I — Présentation

1. Scolarisation dans le premier degré
2. Scolarisation dans le second degré
3. Organisation départementale

13

II — États des lieux

1. Résultats de l'enquête départementale 2003-2004
2. Carte de la scolarisation des enfants du voyage sur le département

17

III — Dispositif "classe passerelle collège"

1. La convention cadre
2. Le projet pédagogique
3. Les témoignages

27

## LE CASNAV

27

I — Sa mission

27

II — Son équipe

27

III — Son accompagnement et ses modalités d'intervention

28

IV — Son site

29

## LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

29

I — L'ASET

30

II — Le CCPS

32

## LE LIVRET DE SUIVI SCOLAIRE

32

I — Présentation

32

II — Avertissement

## LES CLASSES MOBILES

(Extrait du rapport de M. Benoît Raffara coordonnateur HG5 de l'équipe mobile, mars 2004)

- 36 I — Introduction
- 36 II — L'enseignement
1. Les lieux d'enseignement
  2. La scolarisation en classe mobile
    - 2-1 Les objectifs
    - 2-2 Les caractéristiques
    - 2-3 Les conditions de travail
    - 2-4 L'équipe mobile
    - 2-5 Pour conclure
- 39 III — La mission de coordination "enfants du voyage"
1. Les établissements scolaires
    - 1-1 Les objectifs généraux
    - 1-2 Les médiations éducatives
    - 1-3 Les interventions
    - 1-4 Les constats
  2. Une spécificité : la circonscription de Toulouse nord HG5
- 43 IV — Partenariats
1. La collaboration avec le Casnav
  2. Les autres acteurs et partenaires du système éducatif
    - 2-1 Les différents acteurs de l'école
    - 2-2 La préfecture de la Haute-Garonne
    - 2-3 Le Conseil général de la Haute-Garonne
    - 2-4 Le SIEANAT
    - 2-5 Le schéma départemental
- 46 V — Conclusion

## DOCUMENTATION DISPONIBLE À HG5

## BIBLIOGRAPHIE

## CONTACTS

## LE GLOSSAIRE

36

48

50

52

53



# HISTORIQUE

// ...Originaires de l'Inde, les Tsiganes connaissent leur première grande migration au xv<sup>e</sup> siècle, époque durant laquelle ils apparaissent en Europe sous différents noms (Zigeuner, Romani, Bohémiens, Manouches, Yenisches, etc.) Remarquons que ces noms, donnés par les autochtones, n'ont aucune signification pour eux : ils s'appellent eux-mêmes "Rom" et parlent le "romani" (avec de nombreuses variantes dialectales). Il est bien difficile aujourd'hui encore de les distinguer ("est Tsigane, celui qui a conscience de l'être"). Actuellement 95 % des Tsiganes sont plus ou moins sédentarisés, même s'il leur arrive encore d'effectuer de plus ou moins longs déplacements. La grande difficulté pour les historiens d'étudier leur passé réside dans le fait que leur culture est encore en grande partie orale.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, ils sont victimes de persécutions : exclusion (bannissement, marquage au fer).

Dans la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle, commence une deuxième grande vague de migrations. Les Tsiganes de Roumanie, qui avaient été jusque-là maintenus en esclavage, sont libérés : ils partent dans toutes les directions, mais principalement vers l'ouest de l'Europe, entraînant à leur tour d'autres groupes de Tsiganes.

Leur visibilité, plus que leur nombre, a attiré l'attention sur eux. Les autorités tentent de les recenser, de les ficher.

La France, par exemple, les oblige (loi de 1912) à posséder un carnet anthropométrique.

Cette loi aura des conséquences tragiques pendant la Seconde Guerre mondiale : assignés à résidence dès avril 1940, ils furent internés depuis octobre 1940 jusqu'en 1946.

Le III<sup>e</sup> Reich en a fait des boucs émissaires : recensés, internés, déportés à Auschwitz (où ils

furent enfermés dans un camp à l'intérieur du camp !), puis gazés en août 1944, entre 250000 et 300000 d'entre eux furent exterminés.

Après 1945, le refoulement continua. Ils furent à nouveau victimes d'une sédentarisation forcée dans les régimes communistes et d'une marginalisation sociale partout. Aujourd'hui encore, ils connaissent les plus hauts taux de mortalité et de morbidité parmi les populations européennes et souffrent davantage des crises économiques.

Une troisième grande vague de migrations a eu lieu dans les années 1960-1980, au départ de l'Europe orientale.

Actuellement, ils continuent à pratiquer des migrations saisonnières (récoltes de fruits) en Europe occidentale et un certain nombre orientale tentent de venir à l'ouest (en Allemagne, Italie, Autriche, etc.) pour échapper à la pauvreté et à la discrimination.

En fait, on continue à nier leur culture et à les faire vivre dans une insécurité permanente. La scolarisation des enfants est généralement un échec : seuls 30 à 40 % des enfants tziganes fréquentent l'école de manière très irrégulière. Il faut comprendre que l'école représente pour eux une menace, le symbole de leur acculturation.

Remarquons enfin que tous les Tsiganes sont aujourd'hui citoyens des États où ils vivent, le nomadisme constitue pour eux un choix de vie...

Depuis plusieurs années, ils sont défendus par le Conseil de l'Europe, dont la médiation leur permettra peut-être d'entrer dans une phase décisive de leur histoire et de prendre leur destin en mains"...

Extrait de l'intervention de  
Marie-Christine Hubert  
lors du 80<sup>e</sup> séminaire européen  
pour le personnel éducatif,  
Allemagne, juin 1998

Marie-Christine Hubert a soutenu une thèse d'histoire sur la situation des Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale. Elle participe aux travaux du groupe de recherche pour une histoire européenne des Tsiganes mis en place par le centre de recherches tziganes de Paris.

# LA CULTURE TSIGANE ET L'ÉCOLE

## Introduction

En France, il y a, selon les estimations, entre 300 000 et 500 000 voyageurs. Parmi ces voyageurs, il y a des Manouches, des Gitans, des Roms, des Yéniches et des gens du voyage... Tous sont considérés comme voyageurs, mais tous ne vivent pas le voyage de la même manière.

On peut les distinguer :

- par leur mode de vie du voyage : il y a des grands voyageurs, des semi-sédentaires et des sédentarisés : différenciables eux-mêmes par leurs buts, objectifs et durée de voyages... ;
- par la culture ethnique : être voyageur, voyageur tsigane et Tsigane, ce n'est pas la même chose... ;
- par la particularité des ethnies : les Manouches, les Gitans et les Roms ne vivent pas de la même manière leurs tsignité et par là même le voyage ;
- par les particularités familiales : la culture familiale de la famille X ne sera pas la même que celle de la famille Y alors que ce sont toutes les deux des familles de Manouches voyageurs !

C'est pourquoi il est impossible de généraliser : il y a mille manières de vivre le voyage et autant de vivre la tsignité...

Chaque personne n'est représentative que d'elle-même et non de sa communauté dans son ensemble ; les Tsiganes et les voyageurs sont pluriels et aucune généralité n'est concevable.

## Rapport à l'éducation, à l'école et à l'apprentissage

Pour ce qui est de la scolarisation, tous les enfants n'ont pas la même chance, les mêmes facultés, les mêmes conditions de famille, la même culture. Tous les enfants n'ont en effet ni les mêmes droits, ni les mêmes avantages... En fait, chaque personne vit sa tsignité différemment et les familles perçoivent l'évolution de leurs enfants tout aussi différemment.

Dans l'éducation, l'enfant n'est pas si roi qu'on le prétend. L'éducation est différente : on tolère davantage, on laisse à l'enfant la possibilité de faire et d'apprendre par lui-même. On lui laisse un peu plus de place et d'autonomie (toutes proportions gardées).

Il est normal que les enfants, quand ils arrivent à l'école, soient perturbés par de nouveaux repères...

Le rapport des gens du voyage à l'école varie : il y a différentes manières d'appréhender l'école. Certaines sont plus répandues que d'autres.

Il y a aussi différents facteurs que l'on peut associer à cela, liés au rapport au temps et à l'espace, au rôle du groupe.

## L'accueil à l'école

À l'école, il est difficile de passer "incognito". D'ailleurs, à quoi cela servirait-il ? Quand des enfants arrivent avec leurs différences, avec tout ce qu'elles engendrent comme représentations de la part des enseignants, des autres enfants et aussi des parents d'élèves..., comment se sentir simple élève ?

Sachant :

- qu'ils sont souvent très en retard scolairement...
- qu'ils ne resteront que quelques jours...
- qu'ils ont un langage particulier...
- que leur espace de vie est très différent de celui de l'école...

on peut se poser la question : a-t-on le droit d'être Tsigane ou voyageur à l'école aujourd'hui ?...

Est-ce que l'école permet l'association entre l'identité ethnique, culturelle et l'identité scolaire ?...

### L'école, l'entre-deux mondes

À l'école, on n'est plus comme les autres de la communauté ; on n'est pas non plus comme les autres de l'école. Quand on est voyageurs, Tsiganes ou les deux à la fois, aller à l'école, c'est d'une certaine manière sortir du schéma traditionnel. C'est difficile, mais malgré tout, c'est possible !

Et quand on est allé à l'école et que l'on a réussi ?...

Pendant et après l'école : pendant et après l'école, on doit souvent se justifier auprès des siens et auprès des gadjé de qui l'on est resté ou de qui l'on est devenu !...

Se sentir et se reconnaître Tsigane ailleurs que chez soi : il est parfois très difficile quand on est dans une démarche "d'insertion" – même si l'on est jeune – de dire "J'en suis !", d'avouer sa tsiganité aux autres quand on est avec "le monde extérieur", quand on est à l'école, à la faculté, face à un employeur, même avec ses amis...

### La formation en action

Aujourd'hui 70 % de la population de voyageurs a moins de 25 ans ! Beaucoup de jeunes sont déscolarisés et sont considérés comme inactifs, parfois certains aboutissent à la délinquance... Dure réalité.

À mon sens, il est important dès aujourd'hui d'accompagner, de former les jeunes et les petits aux bases scolaires. Mais comment faire ?

Il s'agit, en somme, de mieux comprendre le regard et l'évolution des conceptions que les jeunes voyageurs et futurs parents portent sur eux-mêmes et leur avenir culturel.

### Conclusion

On ne peut pas faire de "spécifique" ... Mais essayer de faire bien avec 25 élèves sans vouloir ne former qu'une élite, c'est difficile. La scolarisation et l'action sociale ont permis beaucoup de choses, de faire des constats, de permettre à des personnes d'accéder autrement à certains emplois...

Mais n'oublions pas l'éthique, le sens de nos actions et l'objectif du travail, celui d'agir parce que la démarche est bénéfique aux usagers. Mais sans oublier que chacun a à apporter à l'autre. Favorisons la complémentarité plutôt que la concurrence.

On constate que dans ce "public" considéré habituellement comme passif, il y a des énergies qui se mobilisent (dans les différentes communautés tsiganes).

Les moyens pour mettre en place ce genre d'actions, comme celle que vous portez tous ici présents, ne dépendent pas que de la volonté et des priorités des politiques, des institutions, mais aussi des Tsiganes, garants de leur avenir personnel et culturel... Même s'il est important de garder à l'esprit qu'il est impossible de généraliser, de globaliser le voyage et "la tsiganité", les Tsiganes et gens du voyage restent néanmoins les détenteurs de cette solide organisation familiale élargie dont dépend leur avenir...

À mon avis, les résultats escomptés ne se verront que dans plusieurs générations. Nous sommes à la genèse du travail.

Il va cependant falloir être patient : si l'on veut évaluer les démarches de scolarisation en terme de statistiques relatives à l'efficacité, il ne faut pas espérer grand-chose actuellement. Mais localement des expériences prouvent qu'il est possible d'assurer un suivi scolaire avec des enfants du voyage...

Vincent Ritz

Vincent Ritz est formateur en développement social et local, interculturelité et minorités culturelles, titulaire d'un DESA (Diplôme d'études supérieures appliquées) "Responsable de projets de formation" au CNAM Pays de la Loire. Il définit son rôle en termes de conception et de pilotage de dispositifs à l'échelle locale, nationale ou européenne, pour des formations, des colloques, des accompagnements, des conseils techniques, des audits. Il recourt à un réseau de formateurs, d'experts, d'acteurs de terrain, de chercheurs, de gens du voyage, etc. qu'il met à contribution en fonction des thématiques abordées ou des souhaits des commanditaires.

# ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE ET DE FAMILLES NON SÉDENTAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## I. PRÉSENTATION

En préambule, et sous forme d'énumération, un rappel de quelques orientations développées dans la circulaire du 25 avril 2002 met en lumière les principes de la politique de scolarisation des enfants du voyage.

- L'hébergement provisoire (quelles que soient la durée et les modalités) sur une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation.

- La résidence sur le territoire d'une commune détermine l'établissement scolaire.

- L'intégration dans les classes ordinaires est à privilégier avec la mise en place, si nécessaire, de soutien pédagogique.

- Les dispositifs itinérants doivent conduire à une scolarisation en écoles de quartier.

- La scolarisation en collège reste la règle, accompagnée cependant de mesures d'adaptation et de soutien et de dispositifs temporaires engagés dans le cadre d'un véritable partenariat.

- Un correspondant départemental est chargé d'organiser, d'assurer le suivi et d'évaluer l'action globale en faveur des enfants du voyage.

- Le C.A.S.N.A.V.\* (ex. CEFISEM) est conforté dans sa mission de formation en direction des enseignants concernés par la scolarisation des enfants du voyage.

### Textes de référence

- Code de l'Éducation (art. L. 111.1 & art. L.131-6)

✘ **Circulaire Éducation nationale 2002-101 et 2002-102 du 25 avril 2002 (BO spécial 2002 n°10)**

- Contrat de ville : convention thématique "mineurs déscolarisés"

- Contrats locaux de sécurité de la ville de Toulouse

✘ **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage**

S.N.A.V.:

mique  
a  
sation des  
aux  
nts et  
fants du  
e.

## 1. Scolarisation dans le premier degré

De plus en plus, et pour une très large majorité d'entre eux désormais, les enfants issus de familles sédentaires ou semi-sédentaires sont scolarisés en maternelle et élémentaire dans les écoles de quartier, à proximité de leur lieu de résidence ou de stationnement.

Malgré un effort de répartition entrepris depuis quelques années pour éviter les phénomènes de ghettoïsation liés aux conditions d'hébergement — à Ginestous (fermeture du cycle 3 et inscription des élèves dans les écoles proches) — les regroupements se concentrent sur un petit nombre d'écoles de référence (quartiers Nord, St-Martin du Touch, Bagatelle et La Mounède, par exemple) où la fréquentation scolaire de ces enfants — qui a évolué vers une plus grande fiabilité — peut cependant et selon les événements, rester fragile (les mercredis, notamment).

Dans ces secteurs, les éducateurs de l'association C.C.P.S. assurent les nécessaires accompagnements à la scolarité et la médiation entre les enseignants et les familles.

Les déplacements en début et fin d'année scolaire, correspondant aux travaux saisonniers, peuvent expliquer l'absentéisme d'une partie de ces élèves constaté au printemps et en automne.

Les familles s'installant provisoirement sur une aire de stationnement conventionnée dans le cadre du schéma départemental doivent pouvoir trouver dans la commune d'accueil une école où scolariser leurs enfants. Il est de la compétence et du devoir du maire de signaler la présence d'enfants en âge scolaire aux services de l'Éducation nationale (I.E.N. pour le 1<sup>er</sup> degré) et de les inscrire dans une école de sa commune.

Les autres voyageurs — souvent mobiles sur l'agglomération toulousaine à la recherche

d'une aire (illicite) — sont eux, durant des périodes très variables (quelques jours à plusieurs mois), pris en charge (quatre demi-journées par semaine) par les quatre camions écoles de l'équipe mobile. Dès qu'un accueil en école "ordinaire" est possible, il est organisé et suivi par le coordonnateur. Le livret "Le Lien", diffusé l'an dernier auprès de toutes les circonscriptions, est alors un outil précieux pour garantir une continuité et un travail adapté aux besoins réels des enfants.

## 2. Scolarisation dans le second degré

Si la scolarité primaire devient une réalité positivement vécue, la scolarisation dans le second degré demeure problématique, en particulier à cause des craintes qu'elle inspire aux familles et en raison du niveau scolaire encore en décalage avec les compétences attendues au collège. La scolarisation dans le cursus ordinaire reste la règle et l'ambition de l'institution et des équipes enseignantes. Pourtant, dans les faits, sédentaires et itinérants sont confrontés à des situations autres.

- Pour leurs enfants (souvent scolarisés en écoles élémentaires jusqu'à douze ans), certaines familles demandent une inscription aux cours d'enseignement à distance (C.N.E.D.). Cette forme d'enseignement n'est possible et accordée par l'inspection académique (après vérification des services et des responsables départementaux) qu'en cas d'itinérance avérée, répondant ainsi à des contraintes relatives au mode de vie. Profitable si elle est accompagnée (par une association, un répétiteur, une antenne collège), cette scolarisation ne peut constituer une issue, voire une orientation en fin d'école élémentaire.

- Acceptées et même fréquemment souhaitées par les parents, les nombreuses orienta-

PA :

gnement  
et  
ionnel

tions en SEGPA\* conduisent à des dérives locales : concentration de jeunes dans des classes étiquetées "tsiganes". Une affectation des élèves dans un secteur défini (composé de deux ou trois collèges) devrait être un moyen de poursuivre la politique menée dans le premier degré (tentative de mixité scolaire).

- Des dispositifs spécifiques de re-scolarisation (cf. Convention cadre classe passerelle) ont été créés depuis trois ans pour redonner une chance aux enfants en rupture avec l'institution scolaire. La première "Classe passerelle collège", implantée au collège Lalande (ZEP nord), fonctionne actuellement avec un effectif de quinze élèves et apporte à ces jeunes les savoirs et savoir-faire de base en vue d'une intégration dans d'autres classes du collège (SEGPA, 4<sup>e</sup> AS). Deux autres classes passerelles accueillent un petit effectif à Castanet et St-Orens pour couvrir des besoins localisés. Il est envisagé dans un avenir proche, la création d'une classe passerelle sur le secteur de Portet (Portet-Cugnaux-Villeneuve).

- Le suivi des élèves et la continuité des apprentissages relevant des missions des classes mobiles, quelques jeunes de plus de douze ans (sans autre possibilité de scolarité) sont transitoirement inscrits dans ces classes avant de rejoindre le dispositif collège adapté.

### 3. Organisation départementale

A la lecture des résultats de l'enquête nationale (DESCO\*, automne 2003), il est notable que la Haute-Garonne fait partie des départements fortement concernés par l'accueil des enfants du voyage (lire, plus loin, les résultats de l'enquête départementale 2003-2004). Pour répondre aux problématiques et aux demandes spécifiques que la scolarisation de ces enfants révèle et soulève, des moyens ont été engagés, des solutions ont

été imaginées. L'organisation et l'efficacité de ces moyens supposent la définition d'une politique départementale cohérente conduite et mise en œuvre par les responsables locaux.

- **Inspection académique**

- M. J. Michel Coignard, inspecteur d'académie adjoint a la responsabilité de ce dossier au niveau départemental.

- M. Alain Trouillet, inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Toulouse nord (HG5) assure la fonction de correspondant départemental.

- La circonscription de Toulouse nord (HG5) présente donc la particularité d'accueillir à la fois le pôle ressources départemental pour la scolarisation des enfants du voyage et aussi la coordination de l'équipe mobile.

- **Circonscription Toulouse Nord**

- M. Benoît Raffara, coordonnateur des unités mobiles est également conseiller technique inter-degrés auprès de l'I.E.N.\* de Toulouse nord (notamment pour la mise en place et le suivi du dispositif "passerelle"). Comme son I.E.N. de tutelle, sa mission l'amène à être en relation régulière avec toutes les instances départementales : préfecture, SIEANAT\*, mairies, Conseil général, D.D.A.S.S, associations ("Goutte d'eau" et CCPS\*...).

- M<sup>me</sup> Patricia Paradis, enseignante chargée de mission "enfants du voyage", assure le lien entre le CASNAV et l'I.E.N. correspondant départemental. En complément de ses missions définies par le CA.S.N.A.V., il lui revient la charge de mettre à jour l'état des lieux départemental réalisé pendant l'année scolaire 2003-2004, de suivre la mise en œuvre du livret de scolarité (Le Lien). Elle est également en relation avec les instances départementales.

➤ Quatre enseignants (Unité mobile), chacun dans un camion école, garantissent une

CO :

on de  
gnement  
e

:  
teur de  
ation  
ale

NAT :

at  
mmunal  
es pour  
il des  
es dans  
mération  
saine

S :

de  
nation

ion et la  
ité  
e 30

scolarité minimum (quatre demi-journées par semaine) aux enfants et adolescents issus des familles itinérantes (cf. "Les classes mobiles") en stationnement — presque toujours illicite — dans l'agglomération toulousaine.

➤ Un enseignant itinérant intervient dans les écoles de la circonscription de St-Gaudens pour une prise en charge pédagogique personnalisée de remise à niveau.

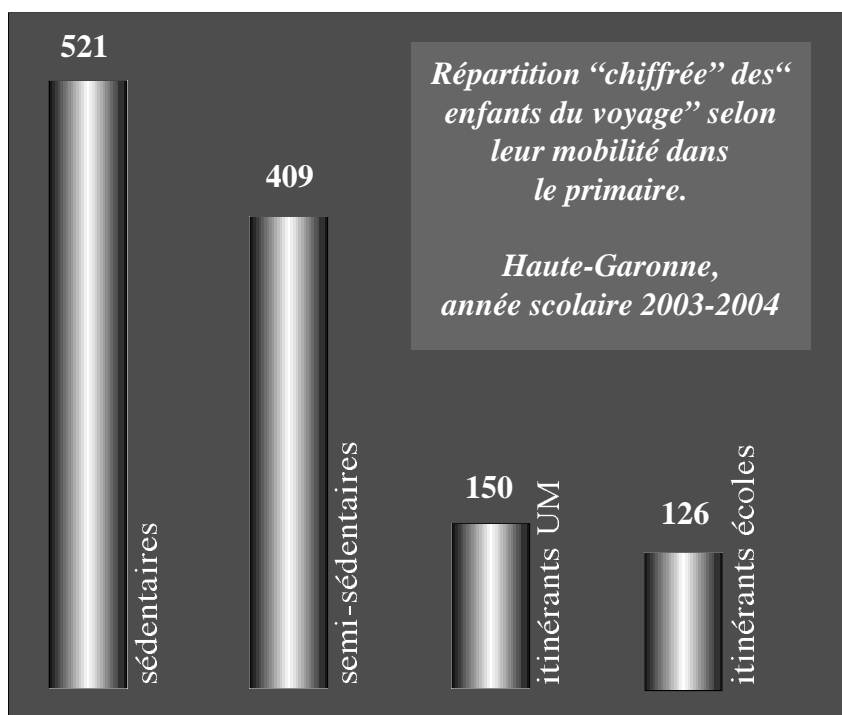
➤ Le dispositif "passerelle", est composé de

trois classes créées récemment par l'inspection académique de Haute-Garonne à Toulouse (collège Lalande), Castanet et St-Orens. Trois enseignantes ont donc été nommées pour mener à bien les objectifs définis par les projets pédagogiques et la convention cadre.

A. Trouillet

## II. ÉTAT DES LIEUX

### 1) Résultats de l'enquête départementale, année scolaire 2003-2004 (synthèse) (Le document complet est à disposition à la circonscription Toulouse nord)



1.1 Dans le 1<sup>er</sup> degré, 88 écoles élémentaires et 42 écoles maternelles accueillent 1 056 "enfants du voyage".

Données recueillies entre décembre 2003 et juin 2004 par M<sup>me</sup> Patricia Paradis P.E. "chargée de mission" HG5.

Elles proviennent des différents contacts pris auprès des circonscriptions, écoles, associations (CCPS et SIEANAT), ASET coordonnateur des classes mobiles, CASNAV et préfecture.

Les chiffres, contenus dans les différents tableaux, constituent une photographie ponctuelle de la situation ; certaines données manquantes ne garantissent pas l'exactitude de l'ensemble (enquêtes circonscriptions et/ou écoles non renseignées ou comportant des données incomplètes). Toutefois, la mise en relation des informations collectées donne une idée générale des conditions d'accueil et de scolarisation.

Circonscriptions	Sédentaires	%	Semi sédentaires ou itinérants	%	Total %
Tlse centre	49	9,40	2	0,37	4,83
Tlse est	29	5,57	8	1,50	3,50
Tlse sud	0	0,00	20	3,74	1,89
Tlse ouest	41	7,87	38	7,10	7,48
Tlse nord	214	41,07	46	8,60	24,62
HG6	8	1,54	32	5,98	3,79
HG7	5	0,96	8	1,50	1,23
HG8	0	0,00	25	4,67	2,37
HG9	3	0,58	24	4,49	2,56
HG10	11	2,11	30	5,61	3,88
HG11	10	1,92	37	6,92	4,45
HG12	11	2,11	47	8,79	5,49
HG13	80	15,36	21	3,93	9,56
HG14	29	5,57	66	12,34	9,00
HG15	4	0,77	14	2,62	1,70
HG16	0	0,00	46	8,60	4,36
HG17	26	4,99	37	6,92	5,97
HG18	1	0,19	34	6,36	3,31
<b>Total</b>	<b>521</b>		<b>535</b>		
<b>Total</b>	<b>1 056</b>				

Le tableau ci-contre montre que la majorité des "enfants du voyage" scolarisée sur le département, se situe actuellement dans la circonscription de Toulouse nord (25 % au total et 41 % des sédentaires).

Si l'on ajoute le pourcentage des écoles du Grand-Selve de Toulouse-est, on constate que près de 30 % des "enfants du voyage" sédentarisés scolarisés dans le département, le sont, sur les écoles du nord de Toulouse.

À Toulouse, les élèves semi-sédentaires ou itinérants sont généralement scolarisés sur

une longue période de l'année scolaire (d'octobre à avril-mai).

Très peu d'enfants de familles réellement itinérantes sont inscrits dans les écoles du département (10,45 %).

Quand cela est précisé par les directeurs, il s'agit alors : soit d'enfants de forains, soit de "cousins" de passage sur les terrains familiaux, soit de familles sur terrain "sauvage".

À noter que la présence pour quelques jours d'enfants voyageurs (forains) n'a pas toujours été notée dans l'enquête remplie par les écoles.

Nombre "d'enfants du voyage" ayant fréquenté l'école primaire en 2003-2004 et pourcentage par catégorie (concernant la mobilité)				
Total "enfants du voyage" scolarisés, même brièvement, en Haute-Garonne	Sédentaires	Semi-sédentaires	Itinérants écoles	Itinérants classe mobile (UM)
<b>1 206</b>	<b>521</b> <b>43,20 %</b>	<b>409</b> <b>33,91 %</b>	<b>126</b> <b>10,45 %</b>	<b>150</b> <b>12,44 %</b>

En aucun cas, ces chiffres ne peuvent être utiles ou utilisés pour recenser les enfants non scolarisés. L'Éducation nationale n'est pas en mesure de produire des données fiables à ce sujet sans remontées régulières

et constats des mairies. Il semblerait tout de même, qu'en terme de scolarisation, il y ait une augmentation significative en élémentaire et en maternelle depuis 3 ans environ.

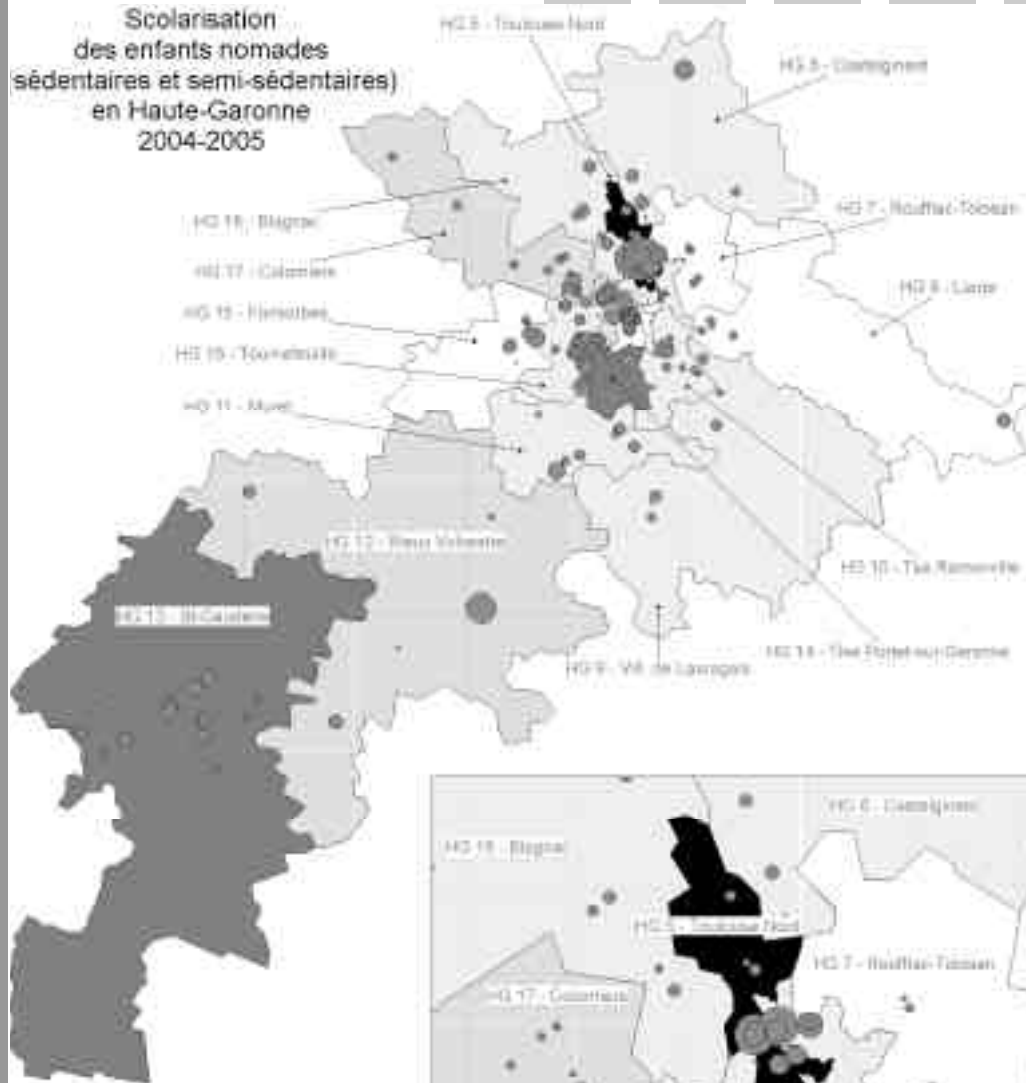
1.2 Dans le second degré, 25 "enfants du voyage" environ bénéficient de dispositifs "Classes passerelles collège".

	2003-2004	2004-2005
Collège Lalande de Toulouse	8	15
Collège J. Jaurès de Castanet	9	10
Collège J. Prévert de St Orens	8	4 puis +

110 enfants fréquenteraient les SEGPA du département (données CASNAV à la rentrée scolaire 2003).



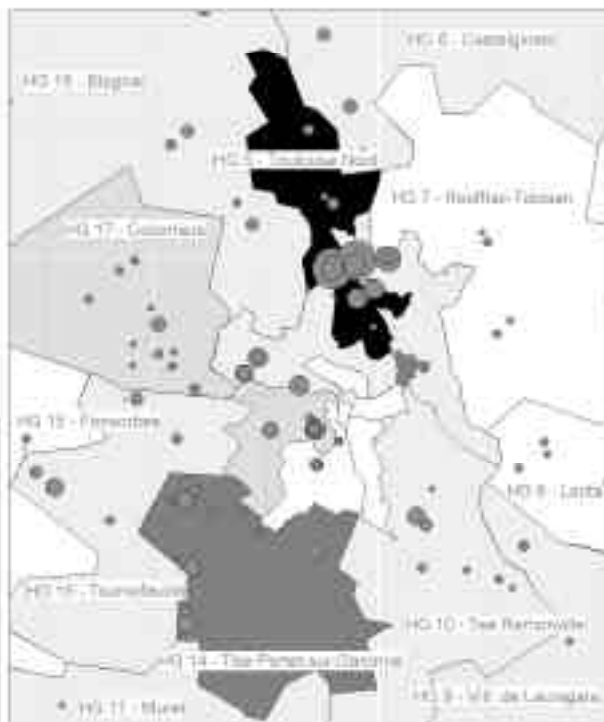
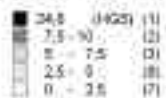
# Scolarisation des enfants nomades sédentaires et semi-sédentaires en Haute-Garonne 2004-2005



N° de Total HG des Séd + Semi-Séd par ECCE



% Total HG des Séd + Semi-Séd par CIRC  
(sur la population le 1<sup>er</sup> de 2005)



### III. DISPOSITIF "CLASSES PASSERELLES COLLÈGE"

#### 1) Convention-cadre interpartenariale des "classes passerelle collège"

Cette convention est un projet de texte visant à encadrer ce dispositif. Il est actuellement soumis à la consultation des partenaires. Il est envisagé de signer une convention pour chacune des classes implantées.

##### 1-1 Textes de référence

Code de l'Éducation art. L. 111.1 & art. L.131-6)

Circulaire Éducation nationale 2002-101 et 2002-102 du 25 avril 2002 (BO spécial 2002 n°10)

Contrat de ville : convention thématique "mineurs déscolarisés".

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Contrats locaux de sécurité de la ville de Toulouse.

##### 1-2 Préambule

Le droit à l'éducation et à la formation de tous les jeunes quels que soient leurs parcours, constitue une priorité nationale prévue par les dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'éducation : "le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique".

La politique de lutte contre l'échec scolaire et la marginalisation sociale s'inscrit dans une démarche qui vise à rendre effectif ce droit de chaque jeune à la scolarisation jusqu'à 16 ans et à l'obtention d'une qualification avant de quitter le système éducatif.

Elle constitue une orientation fondamentale des actions conjointes menées par les services de l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif en direction de publics en risque de marginalisation scolaire ou de déscolarisation et en direction de leur famille. Le droit commun s'applique en tout point aux enfants du voyage. L'Éducation nationale se doit donc de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour assurer aux enfants des familles non sédentaires des conditions de scolarisation qui leur garantissent le respect de ce droit. L'intégration dans les classes ordinaires est à privilégier, avec mise en place si nécessaire de soutiens pédagogiques. Elle est, dans tous les cas, le but à atteindre, même lorsque la scolarisation nécessite temporairement des aménagements.

La présente convention constitue un cadre de référence pour la mise en œuvre de "classes passerelle collège", en articulation avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Haute-Garonne dont l'une des orientations est la lutte contre la déscolarisation et l'accès au second degré.

Ces "classes passerelle collège" constituent un dispositif innovant aménageant temporairement les conditions de scolarisation et visant à favoriser la rescolarisation en collège de jeunes de 12 à 16 ans ayant bénéficié d'une scolarité antérieure en primaire avant de connaître une rupture de leur parcours scolaire.

Elles concernent donc notamment des jeunes issus de familles itinérantes, en résidence ou stationnement provisoires, quelles qu'en soient la durée, les conditions et les modalités : "Le fait que la famille soit hébergée d'une manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation." (Code de l'Éducation, art. L.131-6)



Cette convention-cadre définit les modalités de coopération entre l'État (Préfecture, inspection académique de Haute-Garonne – rectorat CASNAV), les collectivités territoriales (Conseil général de Haute-Garonne, ville de Toulouse, SIEANAT, communautés d'agglomération,...) et les partenaires associatifs (ASET\*, CCPS,...).

### 1-3 Objet

Les "classes passerelle collège" ont pour but une reconstruction des compétences scolaires et sociales permettant aux élèves une orientation positive.

Elles s'adressent à des familles et des jeunes qui adhèrent à ce projet de re-scolarisation et qui s'engagent par écrit dans ce sens.

Elles ne concernent que des élèves dont une évaluation a permis d'établir qu'ils disposent des capacités pour les intégrer et qu'ils ne relèvent pas d'une structure spécialisée.

L'expérience acquise depuis trois ans sur les trois classes passerelle ouvertes successivement dans le département (collège Lalande à Toulouse, collège Jaurès de Castanet, collège Prévert de Saint-Orens) confirme que cet aménagement de la scolarité en collège répond à une demande des familles et apporte des effets positifs.

Elles peuvent avoir vocation à se développer en liaison avec l'implantation d'aires d'accueil.

### 1-4 Fonctionnement

Les classes "passerelle" collège peuvent être implantées dans des collèges voisins d'aires de stationnement (en réponse à la variable "itinérance") et/ou en fonction de la demande repérée par les partenaires après accord du conseil d'administration.

Après une période expérimentale d'un an, la classe passerelle s'inscrit dans le projet de l'établissement.

L'élève est admis dans la classe passerelle

après avis de la commission d'affectation — présidée par le principal du collège — commission chargée d'examiner le dossier d'inscription.

Le statut de l'élève est celui du collégien.

Modalités de la scolarisation :

- sur la base initiale d'un mi-temps afin de faciliter la rescolarisation et avec une éventuelle augmentation progressive du temps de présence au collège en fonction des compétences évaluées et des comportements,
- 12 à 15 élèves inscrits au maximum,
- priorité à l'acquisition et au renforcement des compétences de base en maîtrise de la langue et mathématiques, évaluées à l'aide des outils 1<sup>er</sup> degré,
- intégration collège.

L'intégration peut être de deux types :

- a) orientation après passerelle dans une classe du collège,
- b) intégration progressive dans la classe visée pour préparer l'orientation en conservant les heures d'enseignements fondamentaux en passerelle.

Ces intégrations nécessitent un suivi constant par le collège.

- ouverture culturelle liée aux activités définies dans le projet pédagogique de la classe (collaboration avec d'autres classes, sorties et visites,...),
- initiation à la vie professionnelle (le droit social, le droit des enfants, la santé l'hygiène de vie, la sécurité routière, l'orientation professionnelle,...) en associant les partenaires locaux,
- médiation avec les familles en lien étroit avec les associations.

Une charte pédagogique réalisée en collaboration avec le CASNAV est jointe à la présente convention. Elle précise les modalités de fonctionnement et les objectifs pédagogiques :

- Annexe I "Projet pédagogique".
- Annexe II Livret de suivi et de compétences "Le Lien".

### 1-5 Nature des interventions

Le principal du collège est le garant du projet et de sa mise en œuvre au sein de son établissement.

Il facilite les conditions de la médiation assurée soit par l'enseignant de la classe (sur un temps réservé au suivi), soit par la coordination de l'équipe mobile soit par une association implantée localement.

La responsabilité pédagogique des activités est celle de l'enseignant en charge de la classe.

La médiation, mode de règlement des conflits, fait appel dans certains secteurs à un tiers neutre (associatif) en vue de l'émergence de solutions acceptées par les parties et élaborées avec elles.

Pour assurer au mieux le bien-être de l'enfant et du jeune dans son cursus scolaire, cette médiation a pour objectifs :

- de faciliter la communication entre l'établissement, la famille (ou un groupe de familles) et la commune dans le but d'une inter-compréhension, en tenant compte de la diversité culturelle,
- de favoriser le processus intégrateur pour l'élève.

### 1-6 Nature des moyens mis en œuvre

• Les moyens d'enseignement sont mis à disposition par l'inspection académique de Haute-Garonne. En collaboration avec le CAS-NAV, elle détermine la nature de l'emploi et examine les candidatures.

L'inspecteur de l'Éducation nationale, correspondant départemental pour la scolarisation des enfants du voyage, assisté du conseiller technique inter-degrés (coordonnateur de l'équipe mobile) assure en collaboration permanente avec le C.A.S.N.A.V. les conditions

d'accompagnement et de formation des enseignants et des équipes.

- Le transport est assuré par les collectivités territoriales : Conseil général de la Haute-Garonne, commune d'implantation du collège, syndicat intercommunal.

- Les frais supplémentaires initiaux de fonctionnement spécifique sont pris en charge par les collectivités territoriales : Conseil général de la Haute-Garonne, commune d'implantation du collège, syndicat intercommunal.

- Selon les réalités et les ancrages locaux, les associations référentes mettent à disposition leurs personnels et leurs ressources en vue de favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de l'école.

Sur le temps scolaire, elles peuvent intervenir dans les domaines de l'ouverture culturelle, de l'accompagnement de projets, sous la responsabilité de l'enseignant. Ces participations s'inscrivent nécessairement dans le projet pédagogique défini par l'équipe enseignante. Hors temps scolaire, elles assurent la continuité éducative en créant les liens parents/enfants autour de l'école ou du collège, en accompagnant l'enfant dans son cursus scolaire (accompagnement à la scolarité (CLAS\*) et dans son environnement péri-scolaire (CLSH\*, CLAE\*, veille éducative, ...) ou en promouvant des actions d'intégration (santé, loisirs, citoyenneté...).

### 1-7 Cadre de financement

Les "classes passerelle collège" doivent mobiliser des crédits de droit commun.

- Les moyens pédagogiques : Éducation nationale.
- L'accompagnement scolaire : mobilisation des financements CLAS.
- Les transports : Conseil général.
- Les frais supplémentaires initiaux : présentés par les collèges concernés, ils sont pris en compte par les collectivités territoriales, soit

\* CLAS :  
contrat local  
d'accompagne-  
ment à la  
scolarité

\* CLSH :  
centre de loisirs  
sans  
hébergement

\* CLAE :  
centre de loisirs  
associé à l'école

dans le cadre de la politique de la ville, soit dans le cadre des interventions sociales classiques d'une commune.

### 1-8 Organisation du partenariat

Il existe un groupe de pilotage local pour chaque classe passerelle.

Un groupe de pilotage départemental est constitué de l'ensemble des signataires : État, Conseil général, Intercommunalités, SIEANAT, caisse d'allocations familiales, ainsi que des représentants des fédérations de parents d'élèves et des principaux des collèges concernés.

Il se réunit au moins chaque semestre :

- en décembre, pour faire le bilan de la rentrée et émettre un avis sur la carte d'implantation des "classes passerelle" (délai de mise en place des transports) ;
- en juin pour dresser un bilan général (financier et pédagogique) de l'année scolaire et examiner les perspectives de l'année suivante.

Une évaluation annuelle du fonctionnement des classes passerelle lui est présentée par les principaux.

### 1-9 Partenariat

Préfecture de Haute-Garonne,  
Conseil général de Haute-Garonne,  
Syndicats intercommunaux, communauté d'agglomération (SIENAT,...),  
Communautés d'agglomération (CAGT\* et SICOVAL\*),  
Communes (Mairie de Toulouse,...),  
CAF,  
Associations (CCPS, ASET,...),  
Rectorat — CASNAV,  
IA 31

## 2) Projet pédagogique (annexe à la convention de fonctionnement des classes passerelle)

Le projet-type constituant cette annexe a pour vocation de proposer un cadre de fonctionnement pédagogique aux collèges souhaitant s'inscrire dans une démarche intégrative de rescolarisation des jeunes en rupture de scolarité à travers la mise en place d'une classe "passerelle".

### 2-1 Contenus et objectifs

Les "classes passerelle collège" ont pour objectif d'offrir aux jeunes en rupture de scolarité les moyens d'une rescolarisation progressive par des conditions favorables à une réconciliation avec l'acte d'apprendre et avec l'institution scolaire.

#### • a) Visées pédagogiques

Les objectifs pédagogiques se réfèrent — à minima — aux compétences de base de l'école élémentaire fixées en fin de cycle 2 dans les domaines du "lire, dire, écrire" et du "calculer, raisonner".

Elles constituent le socle de savoirs et savoir-faire fondamentaux et nécessaires à une intégration dans une autre classe du collège au même titre que l'accès à l'autonomie qui demeure une des conditions de réussite du jeune en milieu scolaire.

Ces compétences sont rassemblées et explicitées dans le livret de suivi "Le Lien" copié dans ce dossier (pages 33 à 35).

D'autres objectifs plus transversaux ou connexes sont également à atteindre concernant l'épanouissement de la personnalité, la découverte du plaisir de la recherche, le développement de la pensée formelle et la capacité au débat intellectuel.

#### • b) Intégration et ouverture culturelle

Accompagner l'intégration dans l'établissement suppose un véritable travail d'éducation civique pour tous les élèves du collège.

Il s'agit donc de promouvoir les actions qui aident les jeunes à se rencontrer, à découvrir à la fois leurs diversités culturelles mais aussi leur commune humanité.

Pour ce faire sont à prévoir des temps de réalisation de travaux collectifs (projets à caractère artistique, journal scolaire, correspondances) et de mise en œuvre de projets communs (visites de musées, expositions, accueil d'auteurs, ...).

De même, comme toutes les classes du collège, la "classe passerelle" participe aux instances délibératives de l'établissement : conseil de classe, conseil des délégués, conseil d'administration.

- c) Types d'activités

et préconisations pédagogiques

Pour chaque jeune en rupture de scolarité, l'accès aux savoirs et savoir-faire passe nécessairement par la restauration de l'estime de soi et par la mise en confiance face aux apprentissages.

➤ S'impose manifestement la mise en œuvre d'une pédagogie de la réussite puisant dans des dispositifs innovants les ressources dont disposent les équipes enseignantes (liens entre apprentissages fondamentaux et pratique de l'informatique, du multimédia, par exemple).

➤ Il est également impératif de définir avec le jeune et sa famille, à partir d'évaluations diagnostiques des points d'appui et des acquis scolaires, des lacunes et des difficultés éventuelles, un contrat d'apprentissage (type programme personnalisé d'aide et de progrès) qui leur permette d'appréhender et de mesurer l'importance des progrès visés.

Le projet pédagogique de la classe passerelle mis en place par l'établissement décline ces deux principes en les reliant à des programmations d'actions et des progressions d'enseignements. Ce projet pédagogique s'appuiera donc également sur quatre préconisations corrélées indiquées ci-après :

- Choisir des contenus et des supports d'apprentissage qui sollicitent la réflexion et qui incitent les jeunes à se positionner, à s'affirmer et conséquemment à construire une argumentation, à confronter et relativiser des points de vue.

- Définir un emploi du temps adapté et modulable en fonction du profil de l'élève et des projets d'intégration.

- Inclure dans l'emploi du temps des activités d'E.P.S., d'éducation artistique et de sciences (développement de la démarche expérimentale) pour préciser le cadre du processus d'intégration progressive dans les classes du collège.

- Constituer pour les disciplines fondamentales (Français et mathématique) des groupes de besoin n'excédant pas cinq élèves.

- d) Initiation à la vie professionnelle et orientation

Un module spécifique inséré dans le projet pédagogique est destiné à développer les connaissances des jeunes en matière de vie sociale et professionnelle.

Il s'intéresse plus particulièrement aux thèmes suivants :

- droit social et droit des enfants ;
- santé, hygiène de vie ;
- sécurité routière ;
- orientation professionnelle.

Ce dernier axe de travail doit aussi pouvoir déterminer, voire finaliser, pour chaque élève un projet personnel et professionnel avec l'aide du conseiller d'orientation psychologue.

Ce projet est la base de l'intégration (ponctuelle et progressive) dans des classes de S.E.G.P.A. ou du cycle enseignement général.



## 2-2 Contrat et suivi

### • a) Admission

Les conditions d'admission sont fixées par la commission d'affectation.

Présidée par le principal (ou principal adjoint) du collège entouré de :

- l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de circonscription du 1<sup>er</sup> degré du secteur, son représentant ou le correspondant départemental (I.E.N. en charge du dossier départemental "scolarisation des enfants du voyage") ;
- l'enseignant référent de la classe passerelle ;
- le directeur de la S.E.G.P.A. (quand cette section existe dans le collège concerné) ;
- l'assistant(e) social(e) ;
- un membre de l'association locale chargée de la médiation (pour les sites fonctionnant en partenariat associatif).

Cette commission veille à ne valider que les dossiers des jeunes pouvant véritablement tirer profit d'une rescolarisation en collège et à rejeter toute orientation par défaut à la suite de décisions ou propositions C.C.P.E.\* , C.C.S.D.\* ou C.D.E.S.\* pour orientations en établissement spécialisé ou U.P.I.\*.

C'est pourquoi, un dossier d'inscription est établi par la famille et complété par les services de l'Éducation nationale. Ce dossier comprend obligatoirement :

- les renseignements sur l'état civil de l'élève ;
- les renseignements sur le parcours scolaire antérieur ;
- le compte rendu de l'entretien avec la famille destiné à apprécier l'engagement et la motivation de chacun ;
- les résultats des examens psychologiques effectués soit par le C.O.P., soit par un médecin psychiatre, soit par un psychologue scolaire du 1<sup>er</sup> degré ;
- les obligations vaccinales.

### • b) Rentrée

Dans la mesure où les conditions et les modalités d'admission sont réunies, la rentrée en classe passerelle s'effectue le même jour que la rentrée des élèves de 6<sup>e</sup>.

Les différents contacts pour les formalités administratives ou d'aide sociale sont prévus ce jour-là.

Le règlement intérieur est alors signé par le jeune et sa famille qui s'engagent à suivre les règles de fonctionnement du collège (notamment en terme d'assiduité scolaire) et l'emploi du temps.

Le contrat liant les acteurs du projet pédagogique est également signé, il propose d'adapter les objectifs aux compétences révélées par les évaluations.

### • c) Évaluations

#### Les élèves

À l'issue de l'évaluation diagnostique des compétences du jeune, un programme personnalisé est mis en place. Ce programme est réajusté régulièrement à la lumière des bilans d'étape.

Ces bilans s'appuient sur des évaluations formatrices qui font appel à des retours réflexifs en classe sur les progrès ou difficultés plutôt que sur des évaluations normatives qui stigmatisent les échecs et risquent de démotiver certains élèves.

Cependant, il est capital que les élèves de la classe passerelle bénéficient parallèlement du même suivi scolaire que les autres collégiens : bulletin trimestriel (à adapter pour y noter les résultats des évaluations de compétences) et conseil de classe.

#### Le dispositif

L'enseignant référent coordonne les actions qui s'inscrivent dans le cadre du projet pédagogique. Sous son impulsion, des réunions techniques avec la direction de l'établissement et les professeurs intervenant dans la "classe passerelle" ou intégrant ces

E :  
Commission de  
descriptions  
scolaire et  
territoriale

D :  
Commission de  
descriptions  
du 1<sup>er</sup> degré

S :  
Commission  
départementale  
d'évaluation  
et de suivi

Logique  
d'orientation

Le  
diagnostic  
psychologique

élèves dans la leur, sont organisées fréquemment.

Un groupe de pilotage local se réunit semestriellement sous la présidence du principal du collège. Sont proposés aux membres du groupe : un état des lieux, le projet pédagogique et un bilan d'étape ainsi que les perspectives.

Ce groupe est constitué de :

- l'enseignant de la classe passerelle représentant également l'équipe d'intervenants ;

- le correspondant départemental (I.E.N. en charge du dossier départemental "scolarisation des enfants du voyage") ou son représentant (conseiller technique) ;

- un membre de l'association locale chargée du suivi et de la médiation (pour les sites concernés) ;

- l'assistant(e) social(e) ;

- le directeur de la S.E.G.P.A. (lorsque cette section est rattachée au collège).

### 3) Témoignages

Marlène Puyraimond  
Collège Jean Jaurès à Castanet

JE SUIS ENSEIGNANTE DANS LA CLASSE PASSERELLE DE CASTANET. NOUS AVONS CLASSÉ LES MARDIS ET JEUDIS (DE 9H À 12H30 ET DE 14H À 16H30). C'EST UNE CLASSE À PETIT EFFECTIF (9 ÉLÈVES AU MAXIMUM) DANS LAQUELLE UN SUIVI INDIVIDUALISÉ EST MIS EN PLACE. LES ÉLÈVES DE CETTE CLASSE SONT DES JEUNES DE 12 À 16 ANS EN RUPTURE SCOLAIRE OU AYANT PEU FRÉQUENTÉS L'ÉCOLE. ILS ONT UN NIVEAU SCOLAIRE ASSEZ DISPARATE : CERTAINS N'ONT JAMAIS ÉTÉ SCOLARISÉS ET NE CONNAISSENT PAS LES BASES DE LA LECTURE (LIRE DES LETTRES) ; D'AUTRES SONT EN TRAIN DE DEVENIR LECTEURS (COMPRENDRE CE QU'ON LIT) ET QUELQUES-UNS ONT ACQUIS LA LECTURE ET TRAVAILLENT L'ÉCRIT (PRODUCTION DE TEXTES).

TRAVAILLER DANS UNE CLASSE PASSERELLE :

- NÉCESSITE UNE CERTAINE ADAPTATION AU PUBLIC (DIFFÉRENCE DE NIVEAU SCOLAIRE/COMPORTEMENT D'ÉLÈVES NON HABITUÉS À RESTER CALMES ET À ÊTRE ATTENTIFS/DIFFÉRENCE DANS LE RAPPORT AU TEMPS/IRRÉGULARITÉ DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE LIÉE À DES PROBLÈMES SOIT DE SANTÉ [PROXIMITÉ DES CARAVANES SUR LES TERRAINS FAVORISANT LA PROPAGATION DES MICROBES...] SOIT DE CULTURE [TRANSMISSION ORALE ; REJET DE L'ÉCOLE...] SOIT ÉCONOMIQUE [PAS D'ARGENT POUR METTRE DE L'ESSENCE DANS LA VOITURE...])
- COMPORTE UNE PART D'ENSEIGNEMENT ET AUSSI UN TRAVAIL DE MÉDIATION AVEC LES FAMILLES ET LES ÉLÈVES AFIN DE FAIRE ÉVOLUER L'IMAGE QU'ILS ONT DE L'ÉCOLE. LES PARENTS ONT BESOIN D'AVOIR CONFIANCE EN L'ENSEIGNEMENT POUR CONFIER LEURS ENFANTS À UNE PERSONNE QUI N'EST PAS DE LEUR FAMILLE OU DE LEURS PROCHES. CECI IMPLIQUE DES CONTACTS RÉGULIERS AVEC LES FAMILLES (APPELS TÉLÉPHONIQUES ET/OU PASSAGE SUR LES AIRES DE STATIONNEMENT).
- IMPLIQUE DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC D'UNE PART LES PERSONNES DU COLLÈGE D'AFFECTATION ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU SECTEUR ET D'AUTRE PART LES PERSONNES QUI INTERVIEN-

NENT AUPRÈS DES ENFANTS DU VOYAGE (COORDONNATEUR DES UNITÉS MOBILES ET DES CLASSES PASSERELLES ; CORRESPONDANT DÉPARTEMENTAL DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE ; LES AUTRES ENSEIGNANTES ; LE CASNAV...)

CE N'EST PAS TOUJOURS FACILE DE TRAVAILLER EN CLASSE PASSERELLE. IL FAUT FAIRE PREUVE D'UNE GRANDE PATIENCE CAR LES ENFANTS DU VOYAGE SONT ASSEZ "ACTIFS" ET ACCEPTENT DIFFICILEMENT L'AUTORITÉ DIRECTE. C'EST UN TRAVAIL PERPÉTUEL DE MÉDIATION ET DE NÉGOCIATION MAIS EN RETOUR DE CETTE PATIENCE, CES JEUNES ME RESPECTENT ET ME FONT CONFIANCE, CE QUI EST LA CONDITION NÉCESSAIRE POUR POUVOIR TRAVAILLER AVEC EUX.

C'EST UN DÉFI QUOTIDIEN MAIS TOUS CES EFFORTS NE SONT PAS VAINS CAR LES FAMILLES PARVIENNENT À FAIRE ÉVOLUER LEUR VISION ET LEUR PRATIQUE DE L'ÉCOLE EN SCOLARISANT LEURS ENFANTS AU COLLÈGE, CE QUI EST UN CHANGEMENT IMPORTANT POUR EUX.

La montagne

La montagne est ma passion,  
au sommet de la montagne,  
Je me sens pousser des ailes,  
J'ai envie de m'élancer,  
pour atteindre le paradis  
Si je l'atteins, je cueillerai,

une rose éternelle,  
et je te l'offrirai à toi  
montagne que j'aime.  
En souvenir, chaque mois d'avril,  
tu verseras pour moi  
une larme de pluie.

Sabrina

Marie-Laure BRICOUT

Collège Jacques Prévert à Saint-Orens

LA CLASSE PASSERELLE DU COLLÈGE JACQUES PRÉVERT À ST-ORENS A OUVERT SES PORTES LE 6 NOVEMBRE 2003. J'ÉTAIS RELATIVEMENT INQUIÈTE AU DÉBUT PARCE QUE JE N'AVAIS JAMAIS TRAVAILLÉ AUPRÈS DES "VOYAGEURS" ET LES SEULES INFORMATIONS QUE J'AVAIS ÉTAIENT ASSEZ NÉGATIVES, SURTOUT VIS À VIS DE LA SCOLARISATION.

J'EXERCE POUR MA DEUXIÈME ANNÉE ET J'EN SUIS HEUREUSE, PERSONNE NE S'ENNUIE EN CLASSE ET C'EST UNE CHANCE POUR MOI DE TRAVAILLER AVEC DES ADOLESCENTS QUI ONT UNESOIF D'APPRENDRE TELLE QUE LA LEUR.

L'ANNÉE PRÉCÉDENTE A CONNU UN DÉMARRAGE ASSEZ COMPLIQUÉ À CAUSE D'UN TAUX D'ABSENTEÏSME IMPORTANT ET DE PEU D'ENVIE D'INTÉGRATION DES JEUNES.

AUJOURD'HUI LA CLASSE A TROUVÉ UN FONCTIONNEMENT PLUS STABLE : LES JEUNES DE ST-ORENS QUI BÉNÉFICIENT D'UN RAMASSAGE AFFECTÉ AU TERRAIN NE SONT JAMAIS ABSENTS ET LE PASSAGE À TEMPS PLEIN A FACILITÉ LA PARTICIPATION DE LA CLASSE À LA VIE DU COLLÈGE (I.D.D, COURS D'E.P.S, ACTIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF MENÉES DANS L'ÉTABLISSEMENT) SANS QUE CELA N'AMPUTE LE TEMPS DÉDIÉ AUX APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX.

D'AUTRE PART, LES JEUNES SONT CONSIDÉRÉS PARTOUTE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE COMME DES COLLÉGIENS À PART ENTIÈRE ET LEUR IDENTITÉ DE VOYAGEUR, SANS ÊTRE GOMMÉE, EST PEU À PEU

OUBLIÉE AU PROFIT DU STATUT D'INDIVIDU ET D'ÉLÈVE. ILS ONT RETROUVÉ GRÂCE À CETTE STRUCTURE ET À LEUR VOLONTÉ D'APPRENDRE, UN DROIT FONDAMENTAL, LE DROIT À L'ÉDUCATION, SANS DEVOIR FORCÉMENT SE SÉDENTARISER. LE RÔLE DES FAMILLES A ÉTÉ DÉTERMINANT ET LE FAIT QUE DEUX JEUNES DE PLUS DE SEIZE ANS AIENT FRÉQUENTÉ LA CLASSE RÉGULIÈREMENT EST SIGNIFICATIF ET ENCOURAGEANT.

EN CE QUI ME CONCERNE, JE SUIS FIÈRE DE PARTICIPER À CETTE AVENTURE ET SOUHAITE LA POURSUIVRE EN ESPÉRANT VOIR D'ICI PEU QUELQUES JEUNES RETROUVER UNE SCOLARITÉ CLASSIQUE.

Mon petit déjeuner. Au lever, j' ai mangé: Une banane pour nanane, Une pomme bien bonne, Du raisin, j'avais faim, Un croissant croustillant,	une chocolatine qui a bonne mine une bonne poire toute noire un bol grand comme une casserole du chocolat oh mama! du lait bien préparé olé!	Vani
---	--	------

Marie-Laure HERY

Professeur des écoles itinérant circonscription de Saint-Gaudens

J'AI ÉTÉ NOMMÉE SUR CE POSTE À SA CRÉATION, EN NOVEMBRE 2001. IL S'AGISSAIT DE CRÉER UN POSTE D'ENSEIGNANT ITINÉRANT SUITE À LA FERMETURE DE L'ÉCOLE DU POUËCH QUI ACCUEILLAIT PRINCIPALEMENT DES ÉLÈVES TSI GANES, LA PLUPART EN GRANDE DIFFICULTÉ ET QUI ONT ÉTÉ RÉPARTIS SUR LES ÉCOLES DU SAINT-GAUDINOIS POUR ÉVITER L'EFFET "GHETTO".

JE PROPOSE DONC UN SUIVI ET UNE AIDE POUR CES ÉLÈVES SUIVANT UNE SITUATION D'ÉCHEC SCOLAIRE MASSIF, UN ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES DES CLASSES QU'ILS FRÉQUENTENT AINSI QU'UN TRAVAIL DE RELATIONS AVEC LEURS FAMILLES.

LES ÉLÈVES TSI GANES DE LA CIRCONSCRIPTION SONT ISSUS DE FAMILLES MAJORAIREMENT SÉDENTARISÉES MAIS JE RENCONTRE QUELQUES FAMILLES ITINÉRANTES.

J'INTERVIENS À PLUSIEURS NIVEAUX :

- AUPRÈS DES ENSEIGNANTS.

J'ÉTABLIS UN DIALOGUE INDIVIDUEL ET RÉGULIER AVEC LES MAÎTRES ACCUEILLANT DES ÉLÈVES TSI GANES AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- APPORTER DES INFORMATIONS SUR LES PARTICULARITÉS DE LA CULTURE TSI GANE AU SENS LARGE, DANS LE BUT DE MIEUX LA CONNAÎTRE POUR MIEUX LA COMPRENDRE.
- SENSIBILISER À LA NÉCESSITÉ DE PRIVILÉGIER LA RELATION AVEC LES PARENTS ET DE CRÉER UN CLIMAT DE CONFIANCE POUR FAVORISER LA FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE DE L'ÉCOLE.
- AIDER À LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET À LA MISE EN PLACE D'UNE PÉDAGOGIE DE RÉUSSITE ET DIFFÉRENCIÉE BASÉE SUR DES ÉVALUATIONS À L'ENTRÉE AU CP.

- AUPRÈS DES ÉLÈVES.

J'AI MIS EN PLACE UN TRAVAIL D'AIDE ET D'APPUI POUR PERMETTRE AUX ÉLÈVES D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES DE BASE. EN ACCORD AVEC LES MAÎTRES, AU CYCLE 2, JE DONNE LA PRIORITÉ À LA MAÎTRISE DU LANGAGE ORAL ET ÉCRIT.

\* PPAP :  
programme  
personnalisé  
d'aide et  
de progrès

AU CYCLE 3, JE PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET L'AIDE À L'ÉLABORATION DU PPAP\*.

POUR LES ÉLÈVES ITINÉRANTS, J'AI INITIÉ L'UTILISATION D'UN PORT FOLIO "SUIVI DESCOLARITÉ" MIS AU POINT PAR LE GROUPE DÉPARTEMENTAL (QUE VOUS TROUVEREZ DANS CE DOSSIER) : CE DOCUMENT FACILITE LEUR INTÉGRATION DANS LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACCUEIL ET DONNE DE LA CONTINUITÉ AUX APPRENTISSAGES RÉALISÉS.

- AUPRÈS DES FAMILLES

JE RENCONTRE LES FAMILLES DANS LES ÉCOLES, À LEUR DOMICILE OU PAR TÉLÉPHONE POUR ABORDER LES SUJETS SUIVANTS :

- FONCTIONNEMENT ET SENS DE L'ÉCOLE, PROJETS D'AVENIR POUR LEURS ENFANTS
- NÉCESSITÉ D'UNE SCOLARISATION PRÉCOCE ET INTÉRÊT DE LA FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DÈS LA PETITE SECTION.
- OBLIGATION D'ASSIDUITÉ DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE
- PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS PARTICULIÈRES : PISCINE, SORTIES DIVERSES.

DES AMÉLIORATIONS SONT À NOTER DANS DIVERS DOMAINES : LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE, LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EN DEHORS DE L'ÉCOLE, L'INTÉRÊT DES FAMILLES POUR LES APPRENTISSAGES DE LEURS ENFANTS, LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÈVES TSI GANES PAR LES ENSEIGNANTS, LE COMPORTEMENT ET L'ATTITUDE DES ÉLÈVES TSI GANES MAIS IL RESTE DES POINTS À AMÉLIORER : LES RÉSULTATS SCOLAIRES DES ÉLÈVES TSI GANES, LA POURSUITE DE LA SCOLARITÉ APRÈS LE PRIMAIRE, LE TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE ET LES SERVICES SOCIAUX.

EN CONCLUSION, LA CRÉATION DE CE POSTE LAISSE PRÉVOIR UNE AMÉLIORATION SENSIBLE DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES TSI GANES DANS LES ÉCOLES DE LA CIRCONSCRIPTION ET PERMET QUE CES ÉLÈVES PROGRESSEDENT ET AIENT TOUTE LEUR PLACE DANS NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE.



© Patricia Paradis

# LE CASNAV DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

(anciennement CEFISEM)

## I — SA MISSION

Un service rectoral, le CASNAV — centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage — est chargé d'accompagner "la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du voyage."

Il exerce ses missions auprès des enseignants, des équipes pédagogiques, des responsables éducatifs, des partenaires de l'école et des parents.

Il intervient sous forme de conseil pédagogique, de formation, d'aide méthodologique et documentaire.

## II SON ÉQUIPE

Jacques Désert : IA- IPR coordonnateur

Aimé André : formateur (nouveaux-arrivants 1<sup>er</sup> degré) poste 8379

Aline Beaudou : formatrice (enfants du voyage) poste 8373

Jean-Pierre Dartigues : formateur (nouveaux-arrivants 2<sup>nd</sup> degré) poste 8382

Isabelle Cévenes : formatrice à mi-temps (nouveaux-arrivants 2<sup>nd</sup> degré) poste 8349

Patricia Paradis : formatrice à mi-temps (enfants du voyage) poste 8381

Annie Simon : secrétariat/documentation poste 8348

Nora Khelladi : secrétariat/comptabilité poste 8348

• Pour nous contacter :  
Tél. : 05 61 17 83 48  
mail : [casnav@ac-toulouse.fr](mailto:casnav@ac-toulouse.fr)

• Nos locaux :  
12, rue Mondran 31000 Toulouse CEDEX

• Notre adresse postale :  
Place St Jacques 31073 Toulouse

## III SON ACCOMPAGNEMENT ET SES MODALITÉS D'INTERVENTION

La circulaire 2002-101 parue dans le BO spécial n° 10 du 25 avril 2002 mentionne que la scolarisation des enfants de parents non sédentaires s'effectue "dans les écoles ou établissements du secteur de recrutement du lieu de stationnement (sauf situation particulière)" et que "l'intégration dans les classes ordinaires est à privilégier, avec mise en place si nécessaire de soutiens pédagogiques".

Deux principes doivent guider le travail des équipes éducatives :

- favoriser l'accueil de ces jeunes et le dialogue avec leurs parents,
- faciliter l'adaptation de ces élèves au système éducatif en développant des aides adaptées.

À cet effet, le CASNAV apporte aux enseignants et aux équipes pédagogiques des premier et second degrés de l'académie :

- 1 une meilleure connaissance de ces communautés, de leur rapport à l'école et des décalages à prendre en compte pour réussir l'intégration des enfants,
- 2 une réflexion sur la didactique de l'écrit avec des jeunes souvent illettrés, voire encore analphabètes en cycle 3 et en collège,

Modalités d'intervention :

- 1 pour le premier degré, des interven-

tions, à la demande des IEN ou des directeurs d'école, sur des temps de concertation ou de conférence pédagogique,

**2** pour le second degré, des formations sur site concernant tout ou partie des équipes pédagogiques, négociées par l'établissement auprès du SAFCO\*,

**3** des offres de formation départementales et interdépartementales, publiées au PAF\*,

**4** un accueil au CASNAV pour du conseil pédagogique, individualisé ou en groupe, la présentation de matériels utilisables, de la documentation (bibliographie, sitographie), la présentation des expériences d'autres établissements,

**5** une aide, le cas échéant, à la conception d'un dispositif d'accueil dans l'établissement,

**6** du conseil téléphonique et l'envoi de documents, par mail, fax ou poste,

**7** une mise en réseau académique des personnels concernés par l'accueil et la scolarisation de ces publics.

#### IV SON SITE

Pour accéder au site du CASNAV de Toulouse :

Aller sur le site de l'académie de Toulouse, cliquer sur "Enseignements" puis sur "besoins éducatifs particuliers", puis sur "Enfants du voyage".

Vous pouvez également y accéder en tapant : <http://www.crdp-toulouse.fr/lai/>  
Sur ce site vous trouverez des fiches-outils pour l'accueil et la scolarisation des "enfants du voyage" de la maternelle au collège y compris dans les dispositifs passerelles, les textes officiels, l'offre de formation pour l'année scolaire en cours et des liens utiles

À bientôt sur le site...



© Patricia Paracis

# LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

## I Présentation de l'ASET : Aide à la scolarisation des enfants tsiganes

L'A.S.E.T., fondée en 1969, est agréée association nationale de la jeunesse et d'éducation populaire par le ministère de la Jeunesse et des sports. Sa finalité est de promouvoir la scolarisation des enfants tsiganes et autres jeunes en difficulté, en collaboration avec les familles intéressées, les écoles publiques et privées, de défendre le droit à l'école et par voie de conséquence le stationnement.

L'A.S.E.T. est à l'origine des antennes scolaires mobiles dont la première a été créée en 1982. Aujourd'hui une trentaine d'ASM et une quarantaine d'enseignants, répartis en réseau, accueillent, lors de leur passage, près de 4 000 enfants du voyage, dans 13 départements. Ce sont des enfants tsiganes itinérants (Manouches, Roms, Gitans...) qui vivent en caravane tout au long de l'année et dont les familles se déplacent (travaux saisonniers, expulsions fréquentes). Dans certaines régions des groupes familiaux sont en cours de sédentarisation.

Pour répondre aux besoins d'instructions de ces enfants, les enseignants en antenne scolaire mobile les rejoignent régulièrement sur leurs divers lieux de stationnement et les accueillent en petits groupes. L'essentiel de l'enseignement est orienté vers les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter...) qui permettront à certains, quand cela sera possible, d'être admis dans l'établissement scolaire le plus proche et le plus adap-

té à son niveau. Les enseignants font partie des équipes éducatives des établissements scolaires auxquels ils sont rattachés et sont rémunérés par l'Éducation nationale.

Les A.S.M. (antennes scolaires mobiles) sont financées par des fonds publics et privés. Les frais de fonctionnement sont pris en charge partiellement ou totalement par l'établissement de rattachement ou/et par des organismes publics (Mairies, Conseils généraux, D.D.A.S.S., etc.).

L'aumônerie nationale des gens du voyage et les Frères des écoles chrétiennes sont à l'origine de la création et du fonctionnement de cette œuvre qui est soutenue, par ailleurs, par le ministère du travail et de la population, les Conseils régionaux et généraux, les préfetures, la Fondation de France et divers organismes partenaires.

Siège social :

37 rue Gabriel Husson, 93230 Romainville  
[aset@aset.asso.fr](mailto:aset@aset.asso.fr)



© Patricia Paradis

## II Présentation du CCPS : Comité de coordination pour la promotion et la solidarité

Le comité de coordination pour la promotion et la solidarité des communautés en difficulté — (Migrants et Tsiganes), en par-

haite. Il affirme que nous voulons faire reconnaître par notre société le droit des populations minoritaires à vivre dans la dignité et la reconnaissance de leur culture. C'est la base de notre conception de l'interculturalité.

L'idéal tsigane est de trouver place parmi



© Patricia Paradis

tenariat avec l'Éducation nationale et Goutte d'eau (association de Tsiganes) intervient sur presque tous les terrains de l'agglomération toulousaine.

Le préambule de la charte de notre association dit que toute personne, toute communauté, doit pouvoir vivre dans le pays où elle se trouve avec les mêmes droits sociaux, de santé, d'instruction, que ceux accordés aux citoyens du pays, tout en gardant sa spécificité culturelle si elle le sou-

nous sans devenir comme nous. Les communautés tsiganes veulent assurer leur perpétuation dans une relative autonomie, tout en vivant parmi les gadgé. Cela rejoint notre vision de l'intégration : l'intégration permet de trouver sa place dans une collectivité de manière satisfaisante pour tous, ceux qui arrivent et ceux qui reçoivent.

Nos actions s'orientent donc autour de deux axes : médiation et accompagnement. Que mettons-nous sous ces mots ?



© / UNISAT / SAUJOUR

té d'un espace (l'école) dans lequel il rencontre les autres, et dans lequel il va assumer un statut social (celui d'élève, d'apprenti) qu'il acceptera à partir

Accompagner, c'est aider l'élève à construire des liens avec l'école et avec le savoir scolaire, liens qu'il n'établit pas tout seul. Cela implique de la part de l'accompagnateur des compétences d'écoute, d'aide à l'explicitation, à la prise de décision. On accompagne toujours un projet à partir d'une demande. L'accompagnement implique une durée, un parcours, et une extériorité de l'accompagnateur par rapport aux projets : il doit reconnaître la liberté de l'accompagné.

La médiation, elle, permet d'établir une communication entre les partenaires. C'est un outil susceptible de favoriser l'intégration, en rapprochant les points de vue, en ébranlant les certitudes, en dissipant les malentendus.

Elle vise à donner du sens à la scolarisation, elle crée des liens entre les parties en présence. Elle est toujours une dialectique du singulier (un sujet) et du collectif (une institution). Elle engage le sujet dans la sociabili-

du moment où il lui sera aussi reconnu par sa communauté. Ceci est très important pour les adolescents qui entrent au collège.

On aide le jeune à passer de l'espace familial (familial) dans un espace public où il a un rôle particulier à jouer.

Pour investir l'école et s'approprier le savoir scolaire, l'adolescent tsigane, comme celui de milieu populaire a besoin :

- d'accepter de changer. Pour réussir à l'école, il faut accepter d'aller voir ailleurs. C'est lui qui s'accorde cette autorisation ;
- d'être autorisé à "déroger à la lignée", ce qui est à accorder par la famille ;
- mais de rester fier (assuré) de son histoire.

Jacques Carbonnel  
Vice-président  
du CCPS Toulouse

<http://www.unisat.asso.fr/assoce/31ccps.html>

Article publié  
dans  
Les Cahiers  
pédagogiques,  
n° 41,  
décembre 2003

# LE LIVRET DE SUIVI SCOLAIRE

## I PRÉSENTATION

Extrait de la note de service du 3 mai 2004

Circonscription HG5 Toulouse nord

Coordonné par Patricia Paradis, professeur des écoles "mission gens du voyage", un groupe de travail réunissant les quatre enseignants de l'unité mobile, le C.A.S.N.A.V. et l'équipe de la circonscription au complet proposent aux écoles concernées qui souhaitent l'expérimenter un "livret de suivi" pédagogique et de scolarité.

Destiné aux enfants issus de familles itinérantes, ce livret a pour objectifs de :

- permettre aux enseignants qui accueillent un enfant du voyage, parfois sur un temps relativement court, de cerner, sans évaluation lourde, où en est l'enfant dans ses apprentissages, de façon à inscrire les activités qu'ils lui proposent dans une progression qui prenne en compte ses acquis et ses besoins,
- assurer la continuité des apprentissages d'une école à l'autre,
- donner aux enfants eux-mêmes les outils nécessaires pour percevoir leurs progrès et d'identifier les compétences qu'ils construisent pendant leur séjour dans une école,
- faire le lien avec des familles souvent si loin de l'école qu'elles ne peuvent s'en représenter les enjeux.

Ce livret est composé de trois parties :

- la première, lue commentée et renseignée avec les familles lors de l'inscription ,
- la deuxième représente le volet pédagogique (évaluation des compétences en maîtrise de la langue, mathématiques et méthodologie) ,
- la dernière s'intéresse aux productions des élèves et peut être plus ou moins fournie selon le nombre de fiches compétences jointes.

Ces fiches compétences (voir pages 33 à 35) sont à télécharger sur le site et à reproduire en autant d'exemplaires que de compétences travaillées avec l'enfant ; sur chaque exemplaire celui-ci note, au fur et à mesure de ses acquisitions, ce qu'il a appris à faire, le niveau qu'il a atteint dans la compétence travaillée et choisit la trace écrite qui en témoigne. Le temps de retour réflexif sur l'activité réalisée et sa signification est en soi un temps d'apprentissage pour l'enfant, avant de devenir la mémoire de ses progrès.

L'ensemble des fiches est, si possible, classé dans un porte-folio plastifié, montré aux parents et qui leur est remis à chaque déplacement.

Les enseignants ayant déjà testé ce type de livret, témoignent que les parents, dès l'instant où ils ont été sensibilisés à son importance pour la réussite scolaire de leur enfant, en prennent grand soin et se plaignent plutôt de ce que les autres écoles ne le renseignent pas toujours.

## II AVERTISSEMENT

Que ce livret soit considéré par ses utilisateurs comme un moyen de marquage "ethnique" et il faudrait sur-le-champ le retirer de la circulation. Nous devons en revanche aux bateliers, circassiens, commerçants, saisonniers : voyageurs de toutes origines — qu'ils soient sur le territoire français depuis des générations ou nouvellement arrivés ; qu'ils se déplacent pour des raisons économiques ou pour des motifs culturels — le même accueil dans nos écoles et les mêmes ambitions d'instruction qui ne peuvent se concrétiser sans prendre soin de la continuité des apprentissages. Conséquemment, ce livret, conçu pour répondre à de nombreuses demandes d'enseignants et de directeurs d'école, se veut un lien, peut-être même le lien, entre les acteurs et partenaires (enfants, familles, enseignants, associations éventuelles).

*Alain Trouillet  
Inspecteur de l'Éducation nationale  
Toulouse nord*

1

# LIVRET DE SUIVI SCOLAIRE



NOM : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

Ce livret guide les lieux de travail et les apprentissages. Il est donc important de le tenir à jour régulièrement lors de chaque nouvelle inscription.

Ce livret est issu de la loi n° 105 du 13 août 2001 relative au dialogue social et à l'insertion de l'adulte, ainsi que de la loi n° 2005-105 du 11 février 2005 relative à l'égalité des territoires de l'éducation et des territoires de l'emploi. Il est régi par le décret n° 2005-105 du 11 février 2005 relatif à l'organisation de l'enseignement scolaire.

2

## EDUCATION NATIONALE DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES ET DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DIRECTIONS ET ANIMATEURS DES FAMILLES

### I. DÉFINITION DES FAMILLES

**Article 10 de la loi n° 105 du 13 août 2001**  
1. Les parents ou personnes exerçant des fonctions de responsabilité parentale ont l'obligation de faire scolariser leurs enfants.  
2. Le cas échéant, le directeur de l'école ou le directeur de l'établissement scolaire est tenu de signaler au directeur de l'école ou au directeur de l'établissement scolaire le cas de l'enfant qui ne peut être scolarisé.  
3. L'obligation de faire scolariser est suspendue pour le cas de décès du titulaire de l'autorité parentale.

**Article 11 de la loi n° 105 du 13 août 2001**  
1. Les parents ou personnes exerçant des fonctions de responsabilité parentale ont l'obligation de faire scolariser leurs enfants.  
2. Le cas échéant, le directeur de l'école ou le directeur de l'établissement scolaire est tenu de signaler au directeur de l'école ou au directeur de l'établissement scolaire le cas de l'enfant qui ne peut être scolarisé.

### II. OBLIGATIONS DES FAMILLES

1. La loi n° 105 du 13 août 2001 rappelle que les parents de l'enfant de 6 ans à 16 ans ont l'obligation de faire scolariser leur enfant dans une école ou un établissement scolaire.  
2. Les parents ou personnes exerçant des fonctions de responsabilité parentale ont l'obligation de faire scolariser leurs enfants.  
3. Le cas échéant, le directeur de l'école ou le directeur de l'établissement scolaire est tenu de signaler au directeur de l'école ou au directeur de l'établissement scolaire le cas de l'enfant qui ne peut être scolarisé.

4. En conséquence, les parents ou personnes exerçant des fonctions de responsabilité parentale ont l'obligation de faire scolariser leurs enfants.  
5. Le cas échéant, le directeur de l'école ou le directeur de l'établissement scolaire est tenu de signaler au directeur de l'école ou au directeur de l'établissement scolaire le cas de l'enfant qui ne peut être scolarisé.

3

## FAMILLE



Mère : \_\_\_\_\_  
Père : \_\_\_\_\_  
Autre : \_\_\_\_\_

TABLEAU DES ENFANTS ET DES ADRESSES

NOM	Prénom	Adresse

TABLEAU DES ÉLÈVES ET DES ADRESSES

NOM	Prénom	Adresse

4

### Notes aux enseignants

Ce livret est rempli par l'école dans le but de constituer une réponse aux attentes et de faciliter la communication et l'adaptation avec la famille.

L'importance de l'école et de la famille favorise la réussite de la scolarité de chaque élève.

L'ensemble de compétences ne vise pas à établir un lien simple, les compétences de l'école sont à mettre à jour et à pérenniser dans les situations rencontrées.

L'école doit chercher, au service de la loi de 2001, à faire scolariser tous les enfants et à accompagner les familles dans les démarches nécessaires.

Après de nombreuses années de travail, l'école a acquis une expérience et une expertise qui lui permettent de proposer des solutions adaptées aux besoins de chaque élève.

Les compétences attendues des élèves de l'école sont les suivantes :  
- les savoirs  
- les savoir-faire  
- l'autonomie et la responsabilité

Merci de nous les outils pédagogiques utilisés dans les apprentissages de votre enfant et de les partager avec les autres enseignants de votre école.

Ce livret est à compléter régulièrement avec l'école et l'enseignant de votre enfant.

Ce livret est à compléter régulièrement avec l'école et l'enseignant de votre enfant.

5

CLASSEMENT DES MATIÈRES / APPROFONDISSEMENT DES APPRENTISSAGES



Niveau de l'élève	Niveau de l'enseignant	Niveau général de l'élève et de l'enseignant											
		Niveau de l'élève			Niveau de l'enseignant			Niveau de l'élève			Niveau de l'enseignant		
Classe	Classe	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3

6

COMPÉTENCES EN FRANÇAIS  
À remplir à chaque changement d'école



Niveau de l'élève	Niveau de l'enseignant	Compétences en français	
		A	B
L'ÉLÈVE	L'ENSEIGNANT	<p>Compétences de base en français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre l'écrit (lecture)</li> <li>Comprendre l'écrit (lecture)</li> <li>Comprendre l'écrit (lecture)</li> <li>Comprendre l'écrit (lecture)</li> <li>Comprendre l'écrit (lecture)</li> </ul>	
		<p>Compétences de haut niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre le sens global d'un texte et le message principal (lecture)</li> <li>Comprendre le sens global d'un texte et le message principal (lecture)</li> <li>Comprendre le sens global d'un texte et le message principal (lecture)</li> <li>Comprendre le sens global d'un texte et le message principal (lecture)</li> <li>Comprendre le sens global d'un texte et le message principal (lecture)</li> </ul>	

7

COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES  
À remplir à chaque changement d'école



Niveau de l'élève	Niveau de l'enseignant	Compétences en mathématiques	
		A	B
L'ÉLÈVE	L'ENSEIGNANT	<p>Compétences de base en mathématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> </ul>	
		<p>Compétences de haut niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> </ul>	

\* Préférer les « notions clés » : manipulation, repères, utilisation par l'élève

8

COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES  
À remplir à chaque changement d'école

Niveau de l'élève	Niveau de l'enseignant	Compétences en mathématiques	
		A	B
L'ÉLÈVE	L'ENSEIGNANT	<p>Compétences de base en mathématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> </ul>	
		<p>Compétences de haut niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> <li>Comprendre les notions de base (arithmétique)</li> </ul>	



# LES CLASSES MOBILES

Extrait du rapport de monsieur Raffara, enseignant-coordonnateur enfants du voyage HG5 (mars 2004)

## I INTRODUCTION

L'année 2003 a été marquée par deux événements majeurs, encourageants, et prometteurs et de plus qui s'inscrivent dans une politique globale d'accueil des gens du voyage sur le département :

- l'élaboration et la signature du schéma départemental de la Haute-Garonne,
- l'ouverture de dispositifs passerelles pour des jeunes de plus de douze ans en rupture de scolarité.

Dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, ... Un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées. Loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

De nombreuses aires d'accueil existent déjà dans la région toulousaine et de nouvelles vont ouvrir prochainement et ce dans une démarche d'action sociale solidaire notamment.

L'action socio-éducative devient alors un enjeu capital pour les familles. Elle se construit dans la durée, la stabilité, à partir aussi de démarches innovantes.

Aussi, le compte rendu de la coordination

de l'équipe mobile présente un aperçu des principales actions menées sur Toulouse et son agglomération dans l'esprit de la politique départementale.

Les activités décrites dans ces quelques pages contribuent ainsi à promouvoir une action d'éducation, où le faire ensemble guide la démarche dans le respect des droits et des devoirs républicains de chacun.

## II L'ENSEIGNEMENT

### 1) Les lieux d'enseignement

L'équipe enseignante intervient toujours sur des terrains de stationnement illicite, précaire.

Les 4 classes mobiles sont intervenues sur plus de 10 communes, ce qui représente en tout environ 30 lieux différents dont un tiers dans la ville rose. Il faut cependant noter que cette dernière est très étendue et offre de nombreux terrains de repli stratégique pour les nomades (secteur dit d'AZF). Les familles changent de terrains en moyenne chaque mois ! (peut-être un peu moins cette année). Une localisation rapide de ces sites permet de démontrer qu'il existe constamment une forte concentration de caravanes sur le secteur ouest de l'agglomération et ce, pendant toute l'année civile. Ceci confirme donc les remarques que nous avons faites les années passées, concernant la permanence du stationnement anarchique sur cet espace.

Cet hiver, il y avait encore globalement plus de cent cinquante caravanes à l'ouest du Capitole !

Le sud et le nord restent aussi des secteurs occupés par les familles. Par contre, nous avons noté une diminution du nombre de caravanes à l'est de Toulouse.

Ainsi, l'offre de stationnement est toujours largement inférieure à la demande. Les caravanes s'arrêtent donc là où elles le peuvent. Cette situation est encore une fois, source

d'instabilité, de précarité, de déscolarisation et de conflits parfois violents. Il existe un réel sentiment d'insécurité, de non respect des droits. Ainsi se crée un univers parallèle...

Une telle situation empêche alors toute scolarisation efficace dans les écoles de quartiers.

Il faut donc, de toute urgence, en tirer des conséquences au plan de la lutte contre l'exclusion et résoudre ce dysfonctionnement en mettant enfin, à la disposition des populations du voyage, des aires d'accueil provisoires, humanitaires en attendant la mise en application concrète de la nouvelle loi Besson 2000. Nous notons avec grand intérêt que d'une part deux communes ont créé ainsi ce type de terrains transitoires et que d'autre part certaines collectivités ont donné des autorisations temporaires et limitées de stationnement, permettant ainsi une scolarisation. C'est une opération de bon sens et d'intérêt général. Nous estimons qu'il manque au moins 300 emplacements de caravanes sur Toulouse et sa couronne.

## 2) La scolarisation en classe mobile

### 2.1- Les objectifs

- Affirmer le principe d'accueil, d'obligation et de service public de l'école.
- Créer du lien entre la culture et les cultures d'apport ou d'origine.
- Scolariser les enfants du voyage dans des dispositifs particuliers : les classes mobiles.
- Concevoir ces classes comme des structures d'éducation "passerelles" et donc provisoires.
- Répondre à la demande de scolarisation des familles ne pouvant profiter des établissements de secteurs du fait de leurs déplacements réguliers et de leur instabilité dus aux conditions de stationnement précaires.
- Assurer un suivi scolaire efficace grâce à

la mobilité des classes indépendamment des lieux de stationnement.

- Dispenser les savoirs élémentaires de base : expression orale, écriture, lecture, connaissance des nombres et opérations, initiation au monde et à la culture.
- Promouvoir une scolarisation dans les écoles et collèges de secteurs en lien avec tous les partenaires.

### 2.2 — Les caractéristiques

- Évolution générale : il n'y a plus aucune classe mobile sur les terrains communaux depuis janvier 2000.
- Lieux d'intervention : terrains temporaires, squattés par les familles (Toulouse et son agglomération) soit plus de 10 communes et 30 lieux différents !
- Équipe mobile : 4 classes itinérantes du premier degré et de 9 places chacune.
- Effectif global : 150 inscrits pendant l'année civile (continuité des apprentissages).
- Âge : 5 à 16 ans.
- Classe : d'accueil, unique, extensive et à recomposition récurrente (arrivées et départs des élèves fréquents) liste d'attente.
- Pédagogie : différenciation pédagogique, démarche personnalisée et collective (dossier de suivi scolaire).
- Domiciliation des élèves : Toulouse essentiellement.
- Scolarisation effective : toujours à mi-temps, faute de places disponibles.
- Scolarisation antérieure des élèves :
  - 1°) en classes mobiles, pour la grande majorité,
  - 2°) en écoles de quartiers de l'agglomération,
  - 3°) en classes spécifiques à Tarbes, Langon, et Lunel (Gard) pour le second degré.

Nous notons un flux d'élèves : UM vers les écoles de quartiers et inversement (en lien avec les conditions de stationnement).

- Processus de scolarisation en écoles de secteurs plus facile cette année, mais très compliqué dans le second degré.
- Niveau : très hétérogène, faible, cycles 1 et 2.
- Culture : traditions culturelles fortes (habitat, langue, voyage, mode de vie, oralité...).
- Enseignants : "instits" de l'intégration (socialisation et instruction), les seuls non-tsiganes présents au quotidien sur les terrains, mission de service public.
- Partenaires privilégiés : familles, inspection académique, préfecture, Conseil général, établissements scolaires, communes, associations, SIEA-NAT et CASNAV.

Comme les années antérieures, de nombreux élèves sont encore inscrits sur des listes d'attente faute de places disponibles ! Les adultes souhaiteraient pouvoir scolariser les plus jeunes (3-5ans) dans une classe mobile maternelle !

D'autre part, suite aux appels de parents, nous savons que des dizaines d'écoliers ne sont pas ou plus scolarisés, surtout à l'ouest. Que faire ? Identifier un réseau d'écoles de référence susceptibles de prendre régulièrement ces élèves ? La question doit être examinée.

La classe mobile est perçue par les familles comme une structure naturelle car, comme autrefois pour la classe rurale à plusieurs niveaux, elle est ouverte à la fois à des âges et à des performances hétérogènes.

Concernant la nouvelle organisation, nous souhaiterions supprimer un poste primaire et ouvrir un emploi second degré afin de rester cohérents vis-à-vis de l'affectation de fait et par défaut, des plus de 12 ans en classe mobile.

### 2 3 — Les conditions de travail

- Isolement géographique, culturel et professionnel.
- Solitude face aux élèves, adolescents, parents... aux situations inattendues : gestion et anticipation des conflits, analyse et prise de décision.
- Absence de lieu chaud, convivial et de bureau : nous sommes souvent dehors (froid, pluie et boue en hiver).
- Absence de sanitaires (eau et toilettes).
- Responsabilité de l'outil de travail (nettoyage et entretien) : la classe mobile.
- Déplacements quotidiens indispensables à notre service : trajets pour rejoindre les divers lieux de travail, pour prendre son repas de midi (lorsque l'on ne pique-nique pas dans le véhicule pour des raisons pratiques), pour rencontrer les partenaires et pour entretenir le véhicule par exemple.
- Polyvalence de la fonction d'instituteur "médiateur". Lire, expliquer et remplir de nombreux documents administratifs.

### 2.4 — L'équipe mobile

Une fois tous les quinze jours, le jeudi, l'équipe mobile se réunit afin de faire le point sur l'évolution du stationnement et sur la scolarisation des élèves. Un ordre du jour est élaboré par l'enseignant référent. Ces temps d'échange sont fondamentaux car le maître est seul toute la journée sur son lieu de travail. Il est isolé, éloigné de ses collègues. Il n'a jamais la possibilité de demander des conseils, voire simplement de parler de telles ou telles situations... Il doit gérer cette solitude.

Afin d'avoir une vision plus large de la problématique qui nous préoccupe, de nombreux documents sont diffusés : articles de presse, titres d'ouvrage, compte rendu de conférences, de réunions... Un point est fait aussi sur l'avancement des divers dossiers en

cours : classe passerelle, synthèses de réunions... Ils alimentent notre réflexion sur l'éducation en général et les minorités culturelles en particulier.

Nous prenons également du temps pour partager nos pratiques pédagogiques en insistant davantage sur l'apprentissage de la langue parlée, lue et écrite, un mercredi tous les deux mois.

Ensemble, et sous l'impulsion du coordonnateur, le fonctionnement des quatre classes mobiles est organisé et planifié sur les différents lieux en fonction du nombre d'élèves, du suivi scolaire, du temps de trajet et de la tolérance de stationnement. C'est parfois impossible de prendre en considération toutes ces variables et il faut faire un choix ! Ce qui nous guide c'est le suivi scolaire des élèves indépendamment de leurs lieux de résidence. De plus, dès que les familles déménagent (expulsions ou départs volontaires) nous devons nous reconcerter afin de redéfinir les lieux d'intervention des classes dans l'objectif de la poursuite des apprentissages. Au plan pédagogique, nous utilisons constamment le dossier individuel de productions scolaires de l'élève : cahiers, fichiers et fiches classées par thème.

Cette coordination est d'une grande nécessité afin de garder une unité et une cohésion éducative des quatre classes conformément à leurs objectifs.

### 2.5 — Pour conclure

La classe mobile reste une structure psychosociale d'enseignement et de médiation.

Elle crée du lien social et donne un sens nouveau à l'intégration. Elle est souvent le dernier relais entre les familles et les institutions, afin d'éviter la rupture et l'exclusion. C'est aussi un dispositif spécifique, particulier et d'exception dont la finalité est de mener tous les élèves dans les classes ordi-

naires avec mise en place si nécessaire de groupes d'aide et de soutien pédagogiques, comme le rappelle, de manière claire et précise, la circulaire du 25 avril 2002.

Enfin, les élèves interpellent notre pratique pédagogique. Ils nous demandent de chercher des réponses évolutives, innovantes et adaptées afin qu'ils participent activement à la construction de leurs propres apprentissages et s'approprient la culture scolaire en général, dans le cadre des programmes nationaux

### III — LA MISSION DE COORDINATION "ENFANTS DU VOYAGE"

Dans le cadre de l'activité de coordination (Préfecture/inspection académique) réprécisée par la lettre de mission du mois d'octobre 2003, le "chargé de mission", suit et accompagne toujours de nombreuses familles qui résident sur des terrains squattés, communaux (SIEANAT) familiaux et privés de Toulouse et de son agglomération. L'objectif central est actuellement d'organiser, de promouvoir, et de faciliter la scolarisation de tous (enfants et adolescents) par des actions de médiation, d'information et de formation auprès des parents et des acteurs et partenaires de l'école et par l'aide à la mise en place de dispositifs spécifiques et autres en collège, investissement considérable.

#### 1) les établissements scolaires

##### 1.1- Les objectifs généraux

- Encourager l'intégration des enfants du voyage dans les écoles et collèges de secteurs.
- Organiser la scolarisation par bassin d'aires d'accueil (second degré notamment).
- Proposer des actions de médiation, de relais, dans le binôme école/voyage par la rencontre des communautés éduca-

tives, des parents... afin d'éviter quelquefois des situations de rupture.

- Donner une information générale sur les Tsiganes et les voyageurs (traditions...).
- Présenter et mettre à disposition les documents ressources (valise pédagogique, bibliographie... panneau d'exposition du SIEANAT).
- Favoriser une bonne intégration des élèves qui passent de l'unité mobile à l'école de secteur.
- Assurer un suivi scolaire en remettant aux enseignants le dossier de suivi pédagogique de l'élève.
- Inviter les enseignants à se former au cours des stages organisés par le CASNAV de Toulouse.
- Mettre à disposition un pôle-ressources à l'inspection HG 5 avec une permanence d'accueil.

### 1.2 — Les médiations éducatives

Les aires d'accueil (plus de 20 déjà réalisées) permettent une scolarisation ordinaire. Nous notons l'ouverture d'un nouveau terrain, celui de St Alban. Ainsi plusieurs enfants antérieurement scolarisés en classe mobile sont maintenant inscrits dans une école de la commune, évolution encourageante.

Les classes mobiles n'interviennent plus sur les terrains communaux car les familles ont un lieu de stationnement et les parents peuvent et doivent donc scolariser leurs enfants dans les établissements de quartiers. Ces structures préparent donc et favorisent la scolarité en écoles de quartiers. La classe mobile est par conséquent considérée comme une structure d'enseignement, transitoire, passerelle, relais et doit fonctionner ainsi.

La scolarisation dans le cursus ordinaire au collège reste la règle. C'est ce que l'on constate à Colomiers par exemple. Toutefois des mesures d'adaptation peuvent être

développées notamment pour des élèves en rupture scolaire. Ainsi, l'accès aux établissements du second degré est rendu possible grâce à la mise en place de dispositifs spécifiques, transitoires et à visée intégrative : les classes passerelles (Castanet et St-Orens). Le principe est de scolariser des élèves semi-sédentaires et qui ont un niveau scolaire faible, voire très faible.

En conclusion, on s'aperçoit que de l'espace scolaire a été gagné cette année notamment au niveau du second degré. Ce constat est très positif. Un tel processus doit pouvoir continuer sachant néanmoins que les valeurs de la culture tsigane : rapports au temps, à la parole, à la tradition, au corps, se heurtent à la rationalité formelle de la culture scolaire. De plus, penser, apprendre nécessitent que l'espace mental et psychique ne soit pas envahi par des inquiétudes.

### 1.3 — Les interventions

Des rencontres, des équipes éducatives, animations pédagogiques, ont donc lieu avec les enseignants et les autres personnels de l'éducation dépendant des différentes circonscriptions de la Haute-Garonne (secrétaires de CCPE, CCSD, CDES psychologues scolaires, conseillères d'orientation, assistantes sociales, agents territoriaux, conseillers pédagogiques et inspecteurs de l'Éducation nationale...). Il s'agit ensemble, mais surtout avec tous les intervenants, collaborateurs dans les différentes circonscriptions de l'Éducation nationale, de rechercher les réponses pédagogiques les plus adaptées et les plus pertinentes, dans le domaine de la connaissance du milieu, de la prise en compte des difficultés scolaires, de la construction des apprentissages indépendamment des classes et des établissements, du suivi scolaire et de l'orientation.

Des réunions de suivi ont aussi lieu avec la direction du groupe scolaire St Joseph.

Nous accompagnons toujours quelques familles dont les jeunes sont inscrits au CNED de Rouen. Ce sont des aides et des conseils administratifs, méthodologiques et pédagogiques.

#### 1.4 — Les constats

Suite notamment au bon fonctionnement de plusieurs terrains d'accueil sur l'agglomération toulousaine, à l'implication des enseignants et au souhait des familles de scolariser leurs enfants, le nombre d'élèves présents dans les établissements de quartiers a augmenté sensiblement dans le premier degré et nettement au collège.

Cela concerne environ plus de 200 élèves pour l'année civile 2003. Nous notons une meilleure assiduité des enfants dans plusieurs groupes scolaires et des progrès dans la socialisation et les apprentissages. C'est motivant.

Par contre, la scolarisation reste malgré tout en pointillé pour de nombreux autres élèves : semi-sédentarisation, instabilité des familles, misère économique, absence de moyen de transport, tendance à la surprotection des familles, manque de motivation pour l'école... même si des efforts d'adaptation ont été réalisés tant du point de vue de l'école que des parents. Le niveau scolaire reste faible. Certaines familles sont très fragiles, proches de l'autisme social et de la grande pauvreté. Des élèves ont été déscolarisés pour des raisons liées au stationnement. Situation dramatique, injuste, voire illégale ! Il faut rester vigilant et exigeant et rechercher ensemble les solutions afin de rescolariser ces jeunes !

Les élèves, en difficulté d'apprentissage, demandent la mise en place d'une politique éducative particulière, renforcée avec des moyens supplémentaires.

L'enseignant doit avoir aussi une classe à petits effectifs, afin de pouvoir les aider au

mieux. Il a également besoin de travailler en équipe, d'échanger et de rencontrer les personnes ressources, notamment celles des RASED. Bien souvent, les élèves ne sont pas autonomes et demandent un accompagnement individuel. Ainsi des dispositifs de soutien en lecture et en mathématique sont souvent nécessaires et ce, par petits groupes. On pourra aussi s'inspirer des programmes personnalisés d'aide et de progrès (PPAP) comme outil de progression et de remise en confiance pour ceux qui ont des soucis dans leur scolarité. Par conséquent le maître doit avoir du temps disponible pour la rencontre, la réflexion... du temps pour le faire ensemble, du temps institutionnel, reconnu.

Mais, il faut sans doute s'efforcer de maintenir un équilibre évitant à la fois un traitement spécifique qui enferme dans le particulier et en fin de compte marginalise, et une certaine uniformisation qui refuse la réalité de la diversité culturelle et l'apport qu'elle représente.

L'enjeu des prochaines années est de parvenir à une véritable scolarisation de tous en réduisant un absentéisme perlé, non justifié, récurrent. Il s'agit également de favoriser l'accès au second degré en préparant et en formant les équipes d'encadrement et de professeurs, en assurant une réelle liaison entre l'école et le collège et en créant, éventuellement, des dispositifs passerelles, transitoires là où les besoins ont été pointés, quantifiés et évalués (Portet et Cugnax) et ce naturellement en lien avec le schéma départemental.

La scolarisation dans le cursus classique reste la règle, néanmoins des mesures d'adaptation peuvent être développées ; elles seront intégrées dans le projet d'établissement. in circulaire n° 2002-101 du 25-4-2002.

Le vivre ensemble repose non pas sur la coexistence entre communautés mais entre personnes.

## 2) Une spécificité : la circonscription de Toulouse nord HG5

La coordination de l'équipe mobile dépendant de la circonscription de Toulouse nord, des réunions de travail sont organisées régulièrement par notre inspecteur. Nous le rencontrons périodiquement afin de lui présenter l'état de la situation (également des points téléphoniques, échanges de courriers, réguliers, laconiques et précis). Plusieurs documents lui ont été adressés spécialement au sujet du questionnaire adressé par le ministère, relatif à la situation de la scolarisation des voyageurs sur le département. Nous tenons à le remercier pour son soutien, ses conseils et sa disponibilité.

Dans le cadre de sa mission, l'enseignant coordonnateur, fait le point, de manière récurrente, concernant ses activités passées et prochaines : (équipe mobile, stationnement, effectifs, contacts avec les familles, les écoles, les collègues, le CASNAV le SIEA-NAT). Au plan administratif, il a été décidé que, dès lors qu'on faisait appel à lui, un courrier était envoyé par la voie hiérarchique à l'inspection de Toulouse nord.

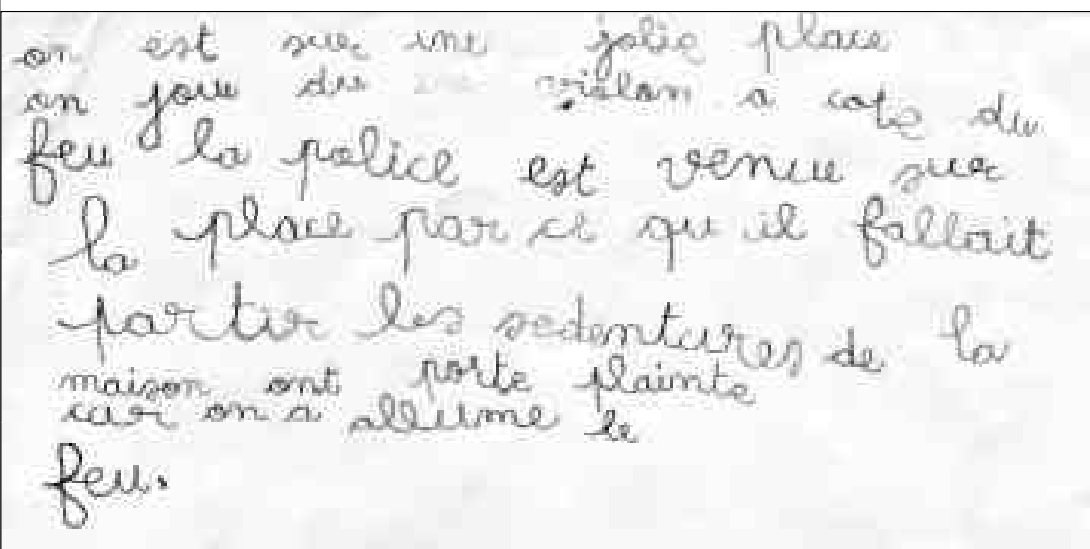
Nous sommes aussi associés aux diverses

commissions et au conseil de zone de la ZEP du secteur nord.

Les bureaux de l'inspection de Toulouse HG 5 accueillent dorénavant un pôle ressources qui propose les ouvrages de pédagogie générale et une documentation portant sur la scolarisation des enfants du voyage. Il est en lien avec celui du CASNAV et permet de diffuser de l'information, aux autres circonscriptions notamment. C'est également un lieu d'échanges, de conseils et de rencontres. Une permanence a été ouverte tous les vendredis après-midi. Ce centre s'adresse à tous, notamment aux enseignants de la circonscription et naturellement aux autres collègues et partenaires de l'école, concernés par la question de la scolarisation des enfants des gens du voyage.

Une nouvelle coopération s'est aussi installée avec la collaboratrice nommée sur une mission d'enquête : scolarisation des enfants du voyage (présentation du centre de ressources et réunions de travail).

Dernièrement ce sont des aide-éducateurs présents dans de nombreux établissements scolaires qui sont venus nous rencontrer afin de les aider à préparer une intervention sur la scolarisation des tsiganes.



on est sur une jolie place  
on joue des... à côté du  
feu la police est venue sur  
la place parce qu'il fallait  
partir les sedantures de la  
maison ont porte plainte  
car on a allumé le  
feu.

## IV – PARTENARIATS

### 1) La collaboration avec le Casnav

- Mettre en relation les acteurs de terrain, les responsables de formation et les responsables institutionnels.
- Éviter l'isolement des enseignants qui accueillent les enfants du voyage.
- Mettre à disposition, de façon dynamique, diverses sources d'information (ouvrages de référence, livres pour enfants, revues, articles, dossiers, mémoires, cassettes audio et vidéo, exposition) valise pédagogique.
- Impulser des projets d'intégration scolaire dans le premier et le second degré
- Créer une base de données, une mémoire sur le thème éducation et Tsiganes.
- Favoriser une liaison entre le premier et second degré autour de la scolarisation des nomades (maillon essentiel de la politique des cycles).
- Proposer des réunions de travail sur des thèmes variés et adaptés aux réalités locales.
- Organiser des stages de formation.
- Proposer un lieu et un temps d'échanges, de parole sur les problèmes de scolarisation.
- Permettre un meilleur suivi scolaire et pédagogique des familles itinérantes.

### 2) Les autres acteurs et partenaires du système éducatif

Ces actions diverses visent toujours à rapprocher l'école et les gens du voyage et à favoriser une meilleure connaissance de ces populations afin de permettre un processus d'intégration pluraliste par une véritable politique du logement et de l'éducation. Cela passe par de fréquents et de longs moments d'explication concernant l'organisation sociale des deux cultures. Il est primordial de faire prendre conscience aux parents tsiganes et voyageurs du fonctionnement général du système éducatif, de sa logique et de son environnement proche, sachant qu'il existe des spécificités particulières liées à chaque commune et à chaque établissement.

#### 2.1 — Les différents acteurs de l'école

Des réunions, des concertations, de nombreux appels téléphoniques et des rencontres parfois informelles ont lieu avec les familles concernées, les élus des collectivités locales et territoriales, les personnels de mairie (services de l'instruction publique, des affaires sociales, de la restauration scolaire, de la facturation, des centres communaux d'action sociale, des centres de loisirs associés à l'école : C.L.A.E. et des services techniques) et les décideurs du Conseil général de la Haute-Garonne au sujet du stationnement, du transport scolaire, de la scolarisation et de l'insertion sociale en général.

De nombreux contacts ont toujours lieu avec les différents services de la mairie de Toulouse et notamment les services techniques du raisin.

#### 2.2 — La préfecture de la Haute-Garonne

Nous poursuivons notre mission de médiation et de coordination au titre des services publics de proximité avec les services de la préfecture. Des réunions de travail ont donc lieu avec la politique de la ville. Nous remercions encore les instances de l'État de financer ces opérations, à vocation de service public, qui restent une action centrale et nécessaire à la poursuite des objectifs engagés depuis plusieurs années.

Nous avons reformulé, au cours d'une audition, trois points qui nous semblaient capitaux dans la mise en œuvre d'une véritable politique d'intégration des nomades :

- la recherche d'un habitat diversifié et adapté aux familles sédentaires et itinérantes dans le cadre du schéma départemental,
- la mise en place dans les écoles et les collèges des groupes d'aide et de soutien en lecture et en mathématique avec l'adhésion d'un projet intégrateur, une équipe impli-

quée et un enseignant référent,

- l'implication des parents, la coéducation en insistant sur l'assiduité scolaire.

La politique de la ville est un engagement partenarial, global, de cohésion sociale et qui implique les habitants. Elle ne se pense que dans la durée. Son projet qui s'appuie sur un diagnostic quantitatif et qualitatif, doit transcender les procédures et les divergences pour arriver à un compromis, un consensus partagé et adopté.

Encourager la participation des habitants, et notamment des jeunes, demande une capacité d'écoute, de prise en compte des préoccupations exprimées et d'apport de solutions concrètes chaque fois que possible. "La participation des habitants renvoie donc à la crédibilité de l'aptitude des institutions à traiter efficacement ce qui touche ceux-ci de près". in Circulaire du 31 décembre 1999 relative aux contrats de ville 2000-2006 du Premier ministre. Elle est donc au cœur de la politique de la ville.

### 2.3 — Le Conseil général de la Haute-Garonne

Le Conseil général de la Haute-Garonne mène en partenariat avec les services de l'État des interventions audacieuses en matière de lutte pour la solidarité et contre les exclusions. De plus il est fortement impliqué dans une politique d'accès au droit commun qui se décline par des actions liées au social, à l'éducation, à la santé et au logement notamment. Des efforts considérables ont été réalisés concernant les aires d'accueil et le schéma départemental (réunions techniques préparatoires).

En effet, il participe financièrement à la création des aires ainsi qu'au financement d'associations socio-éducatives comme l'ASET 31.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le président du Conseil général de la Haute-Garonne pour son écoute, sa compréhension et son soutien concernant nos actions de lutte contre l'exclusion depuis plus de dix ans maintenant.

Des temps de concertations ont lieu régulièrement avec les élus, en particulier celle qui suit notre dossier.

Nous avons eu plusieurs réunions de travail avec le chargé de mission pour l'accompagnement à la scolarisation au sujet des plus de douze ans, du renouvellement des classes mobiles et de la subvention de fonctionnement versée à l'ASET

### 2.4 — Le SIEANAT

Depuis plusieurs années, nous sommes présents à de nombreuses réunions de travail, principalement celles concernant la commission scolarisation et le comité syndical. L'objectif est de faire remonter les informations issues du terrain, de décrire la situation de vie des familles et d'expliquer les démarches de scolarisation.

Nous sommes régulièrement associés à des réunions techniques et aux séances du comité syndical du SIEANAT. Il s'agit, de contribuer à la réflexion commune, de suivre les travaux des deux autres commissions (communication et gestion) et enfin d'être à l'écoute de l'évolution globale du dossier gens du voyage (contacts avec les collectivités, la préfecture, les autres partenaires, etc.)

Les maires, qui doivent réaliser une aire de stationnement prochainement, nous sollicitent afin que bien simplement nous puissions leur donner quelques avis sur la question de l'éducation. Dernièrement, le coordonnateur a été invité à une rencontre culturelle à la mairie d'Escalquens. Les réunions techniques avec le SIEANAT, contribuent à une meilleure connaissance du dossier et à considérer tous les éléments dans une analyse plus globale. Ainsi, dernièrement, nous avons rappelé qu'il était indispensable que les enseignants puissent par exemple appeler les familles sur leur téléphone portable. Ceci représente forcément un coût financier supplémentaire pour la commune.

Nous avons été conviés à des réunions publiques organisées par des mairies dans le cadre

de la création d'aires d'accueil. Ce sont des temps d'information d'explication et de prise de parole très importants. Le débat d'idées tient toute sa place. Il a pour but de chercher ensemble un compromis à ces questions de différences culturelles et ce dans l'intérêt général.

Nous sollicitons également le SIEANAT à venir rencontrer les familles sur les différents terrains squattés.

Enfin, dans le cadre de notre mission de service public d'information, nous expliquons aux différents partenaires éducatifs le rôle du syndicat intercommunal et diffusons ses publications (bande dessinée, tableau de bord, plaquette de l'élu...) travail de relais au service d'une implication partenariale !

## 2.5 — Le schéma départemental

La loi du 5 juillet 2000 donne obligation au préfet et au président du Conseil général d'élaborer un schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Dans le cadre de l'étude préalable à ce schéma, nous avons été invités à participer à des réunions thématiques.

En résumé, on ne peut aborder la scolarisation que d'une manière globale en considérant les aspects liés au stationnement, au logement, à la santé... à l'emploi. La question de l'accès au second degré mérite une attention toute particulière, c'est un enjeu, prioritaire, complexe et capital. L'information, la formation, la coordination et le partenariat sont autant de chemins à parcourir afin de parvenir à une école habitée par tous.

Le schéma signé, fin 2003, par le préfet et le président du Conseil général, prévoit ainsi la création de 604 places de stationnement réparties en 27 aires d'accueil, sur 3 arrondissements :

- 412 places soit 18 aires d'accueil dans celui de Toulouse,
- 120 places soit 6 aires d'accueil dans celui de Muret,
- 72 places soit 3 aires d'accueil dans celui de St Gaudens.

Il est également envisagé la création de terrains de grand passage temporaire d'une capacité d'accueil d'au moins 150 caravanes.



Nouveau véhicule financé par le contrat de ville

## V — CONCLUSION

Ainsi, pendant cette année civile 2003, l'équipe mobile est restée attachée à sa mission de service public :

- en réaffirmant le principe d'accueil, d'obligation et de service public de l'école,
- en poursuivant le suivi pédagogique par le déplacement intercommunal des quatre classes itinérantes, 150 élèves (continuité des apprentissages),
- en aidant quelques jeunes, inscrits au cours par correspondance de Rouen, sur le plan des apprentissages et de la méthodologie,
- en aidant à l'organisation de la scolarisation des enfants dans les établissements de secteurs : écoles maternelles, élémentaires et collèges,
- en participant activement à la mise en place des deux dispositifs passerelles,
- en constituant un service d'information, de conseils et de documentation par la création d'un pôle ressource au sujet des gens du voyage à l'inspection de Toulouse HG 5,
- en tissant du lien social avec les différentes institutions et les familles dans le cadre des services publics de proximité.

Nous restons vigilants à ce que les dispositifs spécifiques restent transitoires et dérogatoires, en les articulant au fonctionnement classique du système éducatif, afin d'éviter les risques de marginalisation de ghettoïsation et de communautarisme.

La mission de coordination est nécessaire pour éviter les contradictions entre les partenaires et l'atomisation des actions engagées et pour se situer dans une perspective départementale globale afin d'assurer un véritable suivi des dossiers actuels (station-

nement et scolarisation).

Nous souhaitons que la réalisation du schéma départemental puisse enfin déboucher sur un vivre ensemble, au-delà des différences sociales et culturelles, dans un projet d'intérêt général où l'éducation reste une priorité affirmée, renforcée et reconnue et où le contrat républicain se vit de l'adhésion qu'il suscite, plus encore que par les règles qu'il édicte.

Et comme le souligne J.-P. Liégeois, in *Minorité et scolarité : le parcours scolaire*, [...] Après plus de six siècles de présence en Europe, les Tsiganes espèrent qu'une politique cohérente, concertée et respectueuse à leur égard sera mise en œuvre. La politique scolaire en fait partie, et elle doit être un élément moteur.

Benoît RAFFARA,  
enseignant coordonnateur  
enfants du voyage, HG



© Patricia Paradis

## Les chaises

Ces derniers jours, je suis allé aider mon père à rempailler des chaises. Elles appartiennent à des clients qui nous les confient pour qu'on les répare.

On a besoin de paille, de cannage, de jonc, de colle. On se procure tout cela à Toulouse chez un vendeur de paniers. Il faut un marteau, un tapneur : c'est un petit outil tout en chêne pour qu'il résiste bien. Il ne faut pas taper fort dessus et on s'en sert pour faire rentrer la paille et le jonc. Avant de travailler la paille, il faut la mouiller dans l'eau.

En premier, si la chaise a du jeu, on la recolte avec un tube de colle blanche à bois. Ça, c'est gratuit. Le vernis pour rendre la chaise jolie et solide est aussi gratuit.

En second, si la paille qui est sur la chaise est pourrie, on la change avec de la jolie paille neuve et solide.

### Le cannage

On laisse tremper le cannage plus longtemps que la paille parce que ce n'est pas pareil : le cannage est plus dur mais pas plus solide.

D'abord on fait passer 15 centimètres de cannage dans les petits trous qui sont tout autour de la chaise. On met trois brins dans chaque trou pour que ce soit plus solide. Ensuite, on place une cheville dans chaque trou, on l'enfonce bien dedans. Après on coupe avec un sécateur le bout de la cheville qui dépasse d'en haut. On retourne la chaise pour couper les bouts de cannage qui dépassent. Enfin on met de la colle tout autour. C'est fini.

RUBY, avec mon copain David.

## DOCUMENTATION DISPONIBLE À LA CIRCONSCRIPTION DE TOULOUSE NORD

A.S.E.T. : La roulotte de Papou, 27 p

AFFANASSIEV : Contes du dragon, bibliothèque rose, 1995 ; 90 p

BATHELEMY A. : Routes de gitane, Le centurion, 1982, 181 p

BELLES HISTOIRES DE POMME D'API : Le voyage de Manolo, Bayard-Presses, 1979

BLYTON E. : Le club des 5 et les gitans, bibliothèque rose, 1976, 190 p

BORTON DE TREVINO E. : Le violon du Tsigane, Zanzibar, 1995, 239 p

BOUSSIN F et... : Le Goût du voyage, Miniquadri, 1983, 72 p

BTJ/PEMF : Les Tsiganes N° 374, 1993, 32 p

COZIAN G. : Sarah, petites filles du voyage, Albums du père Castor, Flammarion, 1972, 32 p

ÉTUDES TSIGANES : L'école sur le vif, revue semestrielle, volume 8, 1996

ÉTUDES TSIGANES : Lire écrire voyager, Clap 1973, 137 p

FEUSTEL G. : La louve et le gitan, castor Poche Flammarion, 1986, 222 p

GUERDEN G. : Chavo et Freida enfants du voyage, 55 p

HILL E. : O Rukun zal and-i skola, Interface, 1994

MAXIMOFF M. : Le prix de la liberté, Concordia,, Romainville, 1981, 282 p

POUEYTO J. L. : Latcho Rhaben, cuisine tsigane, Agglomération paloise, Faucombert, 1994, 68 p

TIBERGHIEU A.S. : Tsigane mon ami, l'Harmattan, 1989, 128 p

SOLET B. : Les Tsiganes, peuple de grands chemins, Berger-Levrault, 1984

SOLET B. : La flûte tsigane, castor Poche Flammarion, 1982, 119 p

WILLIAMS P. : Tchavo et la musique tsigane, (CD) Gallimard jeunesse, 1999, 36 p

ASET Haute-Saône : "i pourro" Enfants du voyage, Lure, 2002.

CENTRE DE RECHERCHES TSIGANES : Interface, bulletin d'information trimestriel gratuit, disponible au Centre de recherches tsiganes de l'université René Descartes, 106, quai de Clichy, 92110 Clichy.

C.E.F.I.S.E.M. de TOULOUSE : Des enfants tsiganes à l'école, quelle pédagogie ?  
dossier coordonné par Delsouc M. et Denegre S., Toulouse, 1994, 61 p.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES et le CONSEIL DE L'EUROPE : La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs. Recherche-action et coordination, rapport d'une rencontre organisée par le centre de recherches tsiganes pour la commission des Communautés européennes et le ministère de l'Éducation nationale, Carcassonne, juillet 1989, 304 p.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES et le CONSEIL DE L'EUROPE :  
Vers une éducation interculturelle : la formation des enseignants ayant des élèves tsiganes,  
rapport du séminaire organisé à Benidorm, Valence, Espagne, juin 1989, 49 p.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES et le CONSEIL DE L'EUROPE :  
La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs : enseignement à distance et suivi pédagogique,  
rapport du séminaire organisé à Aix-en-Provence, décembre 1990.

DELAMON A. : La situation des gens du voyage et les mesures proposées pour l'améliorer,  
rapport de mission à monsieur le Premier ministre, Paris, la documentation française, 1990, 103 p.

LIÉGEAIS J.-P. : Minorité et scolarité : le parcours tsigane, CRT, CRDP de Midi-Pyrénées, 1997, 316 p.

MERRHEIM G. : Rapport gens du voyage, remis à M. le ministre de l'Intérieur pour le gouvernement,  
septembre 2001, 30 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : Actes de l'université d'été, la scolarisation des enfants et des adolescents tsiganes et voyageurs dans les premiers et second degrés : matériels pédagogiques et didactiques, CRDP de Midi Pyrénées, Toulouse, 1994, 60 p.

REY-VON ALLMEN M. : Former les enseignants à l'éducation interculturelle ?  
Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1986, 56 p.

S.I.E.A.N.A.T. : Syndicat intercommunal d'études pour l'accueil des nomades dans l'agglomération toulousaine, scolarisation et lutte contre l'illettrisme en milieu tsigane, juin 1994, 71 p.

S.I.E.A.N.A.T. : Syndicat intercommunal d'études pour l'accueil des nomades dans l'agglomération toulousaine, les aires d'accueil pour nomades dans le département de la Haute-Garonne,  
décembre 1999, 54 p.

V.E.I. (Ville-École-Intégration) : La scolarisation des enfants du voyage, hors série n° 4, C.N.D.P. Paris, 2002.

SONT ÉGALEMENT CONSULTABLES, LES REVUES "VILLE ÉCOLE INTÉGRATION" DU CENTRE DE RECHERCHES  
TSIGANES, DES ÉTUDES TSIGANES, DE NOMBREUX ARTICLES DE PRESSE, RAPPORTS,  
SYNTHÈSES D'UNIVERSITÉS D'ÉTÉ ET AUTRES PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS RÉCENTES.

\* La circonscription de Toulouse nord située au 8 avenue de Fronton est un pôle  
ressources pour les enseignants accueillants des "enfants du voyage".  
Permanence assurée tous les vendredis après-midi.  
"Valise pédagogique" gérée par Benoît Raffara,  
coordonnateur des unités mobiles, conseiller technique inter-degrés.

## BIBLIOGRAPHIE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

(les \* signalent les ouvrages à la fois jugés très intéressants et disponibles au CASNAV)

### TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Scolarisation des enfants du voyage et de familles non sédentaires, circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002 (BO spécial n° 10).
- Contrôle et promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire, C. n° 2004-054 du 23-03-2004 (BO n° 14 du 1<sup>er</sup> avril 04).
- Contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaires et sanctions pénales, D. n° 2004-162 du 19-02-2004 et du 13-03-2004 (BO n° 14 du 1<sup>er</sup> avril 04).
- Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (J.O. N° 155 du 6 juillet 2000).
- Résolution du 22 mai 1989 concernant la scolarisation des enfants de tziganes et de voyageurs. (Conseil des ministres de l'Éducation réunis au sein du Conseil Journal Officiel des Communautés européennes, n° C 153 du 21-6-1989).
- Arrêté du 8 août 1966 portant application de l'article 15 du décret n° 66-104 du 18 février 1966. Contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaire (Ministère de l'Éducation nationale, ministère des Affaires sociales).
- Circulaire n° 546 du 25 octobre 1966 relative à la scolarisation des enfants de forains et nomades (Ministère de l'Intérieur).

### Sélection d'ouvrages généraux pour une meilleure connaissance de ces communautés :

#### Culture, langue, rapport à l'école

- FORMOSO B., Tsiganes et sédentaires : la reproduction culturelle d'une société, L'Harmattan, 1987
- GILA-KOCHANOWSKI V., Parlons tzigane : histoire, culture et langue du peuple tzigane, L'Harmattan-INRP, 1994,
- DE VAUX DE FOLLETIER F. Le Monde des Tsiganes, Berger-Levrault, 1983
- LIÉGEAIS J.-P., Minorité et scolarité, : le parcours tzigane, CRDP Midi Pyrénées, 1997 \*\*\*
- Tsiganes et voyageurs : du terrain à l'école, CRDP d'Auvergne, 1998, \*\*
- MARTINEZ N., Les Tsiganes, PUF Que sais-je, N° 580,

#### Histoire :

- ASSEO H., Les Tsiganes, une destinée européenne, Gallimard, 1994, \*\*
- KENRICK D., Les Tsiganes de l'Inde à la Méditerranée, CRDP de Toulouse, coll. Interface, 1994,
- KENRICK D., PUXON G., Les Tsiganes sous l'oppression nazie, CRDP Midi-Pyrénées, coll. Interface
- HUMEAU J.-B., Tsiganes en France, de l'assignation au droit d'habiter, L'Harmattan, 1995
- VAUX DE FOLLETIER (de) François Mille ans d'histoire tzigane, Fayard, 1971

#### Revue :

- Hommes et migrations, n° 1188-1189 de juin-juillet 1995, "Tsiganes et voyageurs", Tél. : 01 47 9726 05

(excellent numéro, qui rassemble différents articles sur la culture, l'économie, etc.) \*\*\*

- Études tsiganes (2, rue Hautpoul, 75009 Paris) revue trimestrielle, 2 numéros spéciaux sur la scolarisation, avril 1984, février 1996, Tél. : 01 4 04 00 90 5
- Interface, bulletin trimestriel gratuit à demander 106, quai de Clichy, 92110 CLICHY

#### Outils pour la scolarisation :

" Méthodes" de lecture

- Apprendre à lire et à écrire à l'âge adulte. Méthode Naturelle de Lecture-Ecriture pour les apprenants illettrés débutants. Guide méthodologique et pratique. Sous la direction de De Keyzer D., Éditions Retz, 1, rue du Départ, 75014 Paris (excellent ouvrage, qui accompagne les fichiers PEMF à commander aux Publications de l'École Moderne Française, avenue Quiéra, 06370 Mouans Sartoux CEDEX, Tél. : 04 92 28 42 94, Fax : 0 49 29 21 8 04, mel : commercial@pemf.fr \*\*\*

- Je voyage avec mes mots, 1992, du CASNAV de Metz, à télécharger sur le site du CNDP à la rubrique scolarisation des enfants du voyage. (Méthode Freinet pour pré-lecteurs) \*\*

- Scolarisation des enfants du voyage : Je voyage... je vais à l'école, livret de lecture et fiches d'exploitation, dossier complet : 27,14 euros, frais de port inclus, Coordination départementale 35, 3, rue de la Volga, 35200 Rennes. Tél. : 02 9 95 30 9 61 (peut être utilisé pour des activités de type para lecture)

#### Vidéos :

- Pour une meilleure scolarisation des enfants des familles Tsiganes et voyageurs, ONISEP, 1997, durée 25 minutes, gratuit. (outil pour présenter l'école aux familles),
- L'école, un nouveau voyage, production CDDP, Val d'Oise, CRDP de Versailles, novembre 2001,
- Réussir sans attaches. La scolarisation des enfants du voyage. Ressources Formation Vidéo Multimédia, 1er degré, CRDP Champagne Ardenne (VHS 12 minutes pour aider les enseignants à mieux accueillir ces enfants grâce à une meilleure connaissance de leurs particularités culturelles) \*\*\*

#### Ouvrages concernant le suivi pédagogique des enfants du voyage

- Revue du C.R.E. (Centre de Recherche en Éducation) n° 18 — novembre 2000, Publication de l'Université de Saint Étienne, 35, rue du 11 novembre, F42023 Saint Étienne CEDEX 2, Tél. : 04 77 42 16 60, Fax : 04 77 4 21 6 75, Mel : publications@univ-st-etienne.fr, Serveur : <http://www.univ-st-etienne.fr/publ> \*\*\*
- Revue Française de Pédagogie n° 132 — Juillet-août-septembre 2000 : Évaluation, suivi pédagogique et " portfolio", Publication INRP, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris CEDEX 05, Tél. : 01 4 63 4 90, Serveur : <http://www.inrp.fr>\*\*\*
- Confluence(s) n° 11, Revue de l'IUFM de l'Académie de Lyon, novembre 2000, 5 rue Anselme, 69317 Lyon CEDEX 04, Tél. : 04 7 20 73 0 30, Fax : 04 7 83 05 1 92 \*\*\*

## LITTÉRATURE

### Albums de jeunesse :

- CHAPOUTON A.M., Tani la poupée, 1992, Le voyage de Manolo, 1979, Bayard Poche, collection Belles Histoires,
  - ESCOUDE René, Poulou et Sébastien, 1990, La dispute de Poulou et Sébastien, 1993, Bayard Poche, collection Belles Histoires,
  - J. COHEN, B. DEPRES, Tom-tom et Nana : drôle de cirque, Bayard, collection J'aime lire, 1990
- Contes et légendes :
- BERKI Janos, Miklos, fils de jument, Éditions du CNRS, 1991,
  - CLÉMENT M.H., Trois contes tziganes, Hachette jeunesse, 1994
  - SOLET Bertrand, Mille ans de contes tziganes, Milan, 1997 (Le recueil rassemble des contes et des légendes appartenant à la tradition tzigane. L'ouvrage est organisé selon des rubriques thématiques : création du monde, voyage, les animaux et les hommes, la musique, contes joyeux, fantômes et revenants, contes merveilleux. Il comporte également une sélection de poèmes, chansons, textes littéraires d'Appolinaire, Aragon, Mac Orlan, etc.) \*\*
  - VALET Joseph, Contes manouches
  - VORISKOVA Marie, Contes tziganes, Gründ

### Bandes dessinées :

- BRAS Nadine, PASCALE Régine, Moda la tzigane, Casterman, 4 tomes : • Les enfants de la forêt, • Destination Venise, • Explosion à l'Arsenal, • Au secours du Prince
- HERGÉ, Les bijoux de la Castafiore, Casterman, 1963

### À écouter :

- Tchava et la Musique tzigane, texte de Patrick Williams (livre + CD), Gallimard jeunesse, 1999. (Un parcours-découverte des musiciens tziganes d'Europe centrale et des Balkans et du jazz manouche à travers un récit, un CD comportant des illustrations musicales, un reportage photo, une frise documentaire et de nombreuses références bibliographiques et discographiques.)

### Romans de jeunesse :

- BRISOU-PELLEN Evelyne, L'étrange chanson de Svéti, Flammarion, coll. Castor Poche. (C'est l'histoire d'une petite fille, Svéti, qui a été recueillie par des Tziganes, car sa famille a été touchée par la peste. Ils ont retrouvé tous les corps, sauf celui de son père. Le seul souvenir qui lui reste est une chanson qu'il lui fredonnait tout le temps. Grâce à cette mélodie, elle va peut-être le retrouver. Pour cela, Svéti parcourt la France avec sa troupe) (12-15 ans).
- DHOTEL A., Le Pays où l'on n'arrive jamais, Librio, (14-16 ans)
- FREGNI René, La vengeance de la petite Gitane, Syros jeunesse, 2003, 93 pages, (Deux artistes encadrent l'opération les " Arts du Soleil " à bord d'un voilier. La croisière se passe calmement jusqu'à cette nuit de forte tempête où ils voient au sommet d'un donjon danser une gitane au son de la voix... du capitaine. C'est le début d'une étrange aventure...)
- GODDEN R., La Petite fille à la roulotte, Gallimard, Folio

junior, 1998, (Kizzy Lovell vit dans une roulotte installée sur le domaine de l'amiral Twiss, avec sa grand-mère, et en compagnie de leur vieux cheval Joe. À l'école, les autres enfants se moquent d'elle : elle a un drôle de nom, elle mange avec ses doigts et elle est tellement différente avec son teint cuivré, ses anneaux d'or aux oreilles. Elle ne sait même pas quel jour elle est née... Les malheurs ne vont pas tarder à s'abattre sur Kizzy : sa grand-mère meurt et les nomades d'un campement voisin décident alors, selon la coutume, de brûler la roulotte et d'emporter Joe. Kizzy, désespérée, se réfugie au château de l'amiral. Mais qui voudra donc s'occuper d'une petite fille aussi sauvage et renfermée ? Va-t-elle jamais trouver une véritable famille ?) (9-12 ans)

- JAYAT Sandra, La longue route d'une Zingarina, Bordas, 1987, (Parce qu'elle refuse le mariage que lui imposent les traditions tzigane, Stellina doit quitter sa tribu installée en Italie, alors qu'elle n'a que quinze ans. C'est le récit autobiographique de cette fuite qu'entreprend Sandra Jayat, poète et peintre d'origine (à partir de 12 ans),
- SOLET Bertrand, La flûte tzigane, Flammarion, Castor Poche, 1982, (Yoska aime s'en aller avec sa famille sur les routes de France, loin de la ville. Mais le monde bouge et change. Peut-on rester Tzigane et vivre comme les autres. Et les autres accepteront-ils Yoska ?) (8-12 ans), \*\*\*

- SOLET Bertrand, Stationnement interdit, Livre de Poche, 1996 (Deux familles, deux parcours. La première fuit Perpignan pour tenter de mettre le fils aimé à l'abri de la drogue. La deuxième fuit la Roumanie où l'on brûle les camps tziganes. Les deux familles se rencontrent à Paris. En toile de fond la difficulté de vivre pour les Gens du Voyage, le conflit entre tradition et société moderne, la quasi-impossibilité de gagner de quoi vivre) (12-16 ans) \*\*\*

- TAIKON Katarina, Hachette, bibliothèque rose (8-12 ans) : • Katitzi et son chien, 1984 • Katitzi la tzigane, 1984 • Katitzi dans le nœud de vipères, 1984 • Katitzi a une amie, 1986 • La fugue de Katitzi, 1986
- FEUSTEL Gunther, La louve et le Gitan, Flammarion Castor Poche, 1990,
- ZAY Dominique, Panique au cirque, Syros, 1992, (Un cirque fait l'objet d'accidents criminels, de sabotages. Le dompteur est écroué. Un dénouement imprévisible.)

### Romans ou récits pour adulte :

- FERNEY Alice, Grâce et dénuement, Toulouse, Actes Sud, 1997,
- LAKATOS Menyhert, Couleur de fumée, une épopée tzigane, Actes Sud, 1986
- MAXIMOFF Matéo, Wallada, Chateaufort-les-Martigues, Condamné à survivre, 1990, Routes sans roulettes, 1993, Le prix de la liberté, 1996

### Films qui peuvent être exploités en classe

- Tony GATLIF, Swing, 2002
- Tony GATLIF, Vengo, 2000
- Mike NEWELL, Le Cheval venu de la mer, 1994 : un dossier d'exploitation est disponible au Casnav de Toulouse

Mise à jour régulière sur le site du CASNAV de Toulouse : [casnav@ac-toulouse.fr](mailto:casnav@ac-toulouse.fr)

## CONTACTS

CIRCONSCRIPTION DE TOULOUSE NORD : 05 61 13 49 47

[ien-hg5.tlse-nord@ac-toulouse.fr](mailto:ien-hg5.tlse-nord@ac-toulouse.fr)

Correspondant départemental : M. Alain Trouillet IEN HG5

Conseillers EDV auprès de M. Trouillet :

- Benoît Raffara, coordonnateur des unités mobiles, conseiller technique inter-degrés HG5 : 06 08 00 23 64 [voyage-hg5.tlse-nord@ac-toulouse.fr](mailto:voyage-hg5.tlse-nord@ac-toulouse.fr)
- Patricia Paradis, [patricia.paradis1@ac-toulouse.fr](mailto:patricia.paradis1@ac-toulouse.fr)

CASNAV DE TOULOUSE :

05 61 17 83 48 [casnav@ac-toulouse.fr](mailto:casnav@ac-toulouse.fr)

Formatrices "enfants du voyage"

Aline Beaudou poste 83 73

Patricia Paradis poste 83 81

CCPS (CD-MT) (Comité de coordination pour la promotion et la solidarité des communautés en difficulté, migrants et Tsiganes) :

44 chemin des Izards 31200 Toulouse, Tél. : 05 62 72 48 48

C.R.D.P. : Centre régional de documentation pédagogique de Midi-Pyrénées :

3 rue Roquelaine 31069 Toulouse CEDEX, Tél. : 05 61 99 48 49

S.I.E.A.N.A.T. : Syndicat intercommunal d'études pour l'accueil des nomades dans l'agglomération toulousaine,

11 boulevard des Récollets 31078 Toulouse CEDEX 4 Tél. : 05 62 26 86 26

U.N.I.S.A.T. : Union nationale des institutions sociales d'action pour les Tsiganes  
59 rue de l'Ourcq, 75019 Paris, Tél. : 01 40 35 00 04 et 01 40 35 12 17 (Études tsiganes)

A.S.E.T. : Aide à la scolarisation des enfants tsiganes et autres jeunes en difficultés  
[perso.wanadoo.fr/aset.France.fr](http://perso.wanadoo.fr/aset.France.fr)

Site dédié à la lutte contre l'illettrisme : [www.bienlire.education.fr](http://www.bienlire.education.fr)

"Ville École Intégration" V.E.I : [www.cndp.fr/RevueVEI/selection.htm](http://www.cndp.fr/RevueVEI/selection.htm)

Revue études tsiganes : [www.etudestsiganes.asso.fr](http://www.etudestsiganes.asso.fr)

Bientôt disponible le site "enfants du voyage" HG5.

- Avec : Prép. Et Adv. Aussi, avec. "Moi, avec j'y va à la réunion"
- Bâro Dével : Expression. Grand Dieu. Synonyme : Seigneur
- Camion : Nom masc. Camionnette ou fourgon utilitaire. "C'est le camion qui tire la campine"
- Campine : Nom fém. Caravane. "J'ai une nouvelle campine"
- Caravane : Nom fém. Roulotte. "Dans le temps, y avait des caravanes à chiaux."
- Cette-là ! : Pronom dém. Celle-là. Synonyme : Kâva
- Chiner : Verbe. Faire du porte à porte, vendre, échanger. "Je suis allé chiner avec mon père"  
"Faire la chine"  
NB : Mot passé dans le vocabulaire courant des sédentaires brocanteurs.  
Synonyme : Mangâv.
- Choual/chiaux : Nom masc. Cheval, chevaux
- Chtâr : Nom masc. Prison.  
NB : Mot passé dans le vocabulaire des sédentaires, de l'armée.
- Commis : Nom masc. Domestique, serviteur (péjoratif). "Je suis pas ton commis"
- Crate (que) : Locution adv. Juste, seulement, rien que "Il fait crate qu'à chicaner"
- Dessur : Adv. Dessus
- Dik : Expression. Regarde ! (verbe dikâv à l'impératif)
- Dikâv : Verbe tr. Regarder. Synonyme : Guetter
- Eusse : Pronom pers. Eux, ceux-là
- Fouille ! : Expression. Exprime le dégoût, ce qui n'est pas beau.  
"Fouille ! Ou'il est vilain, le dessin"
- Gadjo : Nom, se décline en o/i/é (masc./fém./pluriel) Un sédentaire, non tsigane.  
"Nous, on est pas comme les gadjé"
- Gâdou : Nom masc. Une décharge
- Gri : Nom fém. Grille, déformation de "grille"
- Guetter : Verbe tr. Regarder. Synonyme : dikâv
- Harissan : Nom masc. Hérisson (déformation de hérisson). Synonyme : Niglo
- Jure : Expression. Exprime la surprise et une demande de confirmation :  
"C'est vrai ?". Jure ? "Réponse : "Devant Dieu !"
- Kâlo : Adj./nom, se décline en o/i/é (masc./fém./pluriel). La couleur noire et/ou le type racial (pas péjoratif). "Sarah la kâli (Sainte Sarah aux Saintes-Maries de la Mer)"
- Kâva : Pron. dém. Celui-là, celle-là. Synonyme : Cette-là
- Lâtche : Nom masc Honte "Qué Lâtche !"
- Lové (les) : Nom masc. Pluriel L'argent, les sous. "On m'a tchourâv mes lové"
- Marâv : Verbe tr. Se battre, taper
- Mickey : Nom masc. Dessin animé. "Tous les matins, je guette les mickeys à la télé"
- Natchâv : Verbe pronominal. Partir ou se marier (et, pour le faire savoir, disparaître à deux pendant quelques jours puis réapparaître mariés aux yeux de tous).  
"Natchâv !" (va-t-en !), ou "Mon frère s'est natchav (marié) avec une râcli"
- Niglo : Nom masc. Se décline en o/i/é (mas./fém./pluriel). Hérisson. Synonyme : Harissan.
- Pays : Nom masc. La ville, village où l'on est.  
"j'y va tout l'hiver dans un petit pays près de Nantes"
- Paysan : Nom masc. Sédentaire, non-tsigane (péjoratif)
- Place : Nom fém. L'emplacement de la caravane sur un terrain
- Pouchkâ : Nom masc. Fusil

- Râclo : Nom, se décline en o/i/é (masc. fém./pluriel). Un adolescent sédentaire.  
NB : Un "petit râclo" est un jeune enfant sédentaire, non tsigane
- Schmitt : Nom masc. Policier (péjoratif). Synonyme : les Klisté
- Tchâvo : Nom, se décline en o/i/é (masc./fém./pluriel). Un enfant voyageur
- Tchoum : Nom masc. Un bisou. "Fais-y un tchoum au petit"
- Tchoup ! : Interjection. Attrape !, mords !. "Vas-y, mon chien, tchoup :"
- Tchourâv : Verbe tr. Dérober.  
NB : mot passé dans le vocabulaire des sédentaires.
- Tienbondre : Verbe tr. Tenir fermement. "Je te tienbondra"
- Trâch : Nom masc. Peur. "J'ai trâch"  
NB : mot passé dans le vocabulaire des sédentaires du spectacle sous la forme de "trac"
- Vaillant : Nom masc. Courageux, fort, travailleur.  
"Y-s-aimont bien l'école, mes enfants. Y sont vaillants !"
- Vilain : Adj. Mûche, affreux. "Qu'elle est vilaine, zindâ !"  
NB : une "vilaine parole" est une injure
- Yâlo : Nom, se décline en o/i/é (masc./fém./pluriel). Fou. Synonyme: dinélo, narvalo
- Zindâ ! : Interjection. Exprime un sentiment de réprobation, de regret.  
"Tapes-s-y pas sur le petit, zindâ !"

